



RAPPORT RSE 2020



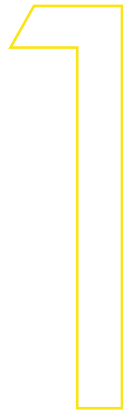
DECLARATION DE CONFORMITE ESSENTIELLE
AUX NORMES GRI

DECLARATION DE CONFORMITE AUX
EXIGENCES DPEF suivant l'article L. 225-102-1
du Code de commerce français en application
de la Directive européenne de 2014

Les informations du présent rapport ont été
vérifiées par un Organisme Tiers Indépendant

SOMMAIRE

1. MOT DU DIRECTEUR GENERAL	4
2. CONTEXTE GENERAL, SECTORIEL ET REGLEMENTAIRE	7
2.1. Contexte Général de l'Entreprise et du Développement Durable	8
2.2. Tendances et facteurs principaux d'influence sur l'évolution et l'avenir	9
3. PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRE	11
3.1. Organisation et Structure	12
3.2. Etats financiers consolidé	14
3.3. Le marché de la société et ses spécificités	18
3.4. Objectif et stratégie de valeur ajoutée	20
3.5. Initiatives externes et Adhésion à des associations	21
4. LES PARTIES PRENANTES	23
4.1. Liste des parties prenantes et leurs attentes	24
4.2. Analyse de matérialité	25
4.3. Processus de dialogue avec les parties prenantes	26
5. PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES ET DILIGENCES ASSOCIEES	29
5.1. Facteurs de risques et impact à moyen et long terme	30
5.2. Analyse de matérialité des risques	30
6. MATERIALITE DES ENJEUX	37
6.1. Facteurs de risques et impact à moyen et long terme	38
7. RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE	41
7.1. Gouvernance et éthique	42
7.2. Emploi et condition de travail	44
7.3. Communauté et innovation sociétale	54
7.4. Environnement	56
8. METODOLOGIE DE REPORTING	69
8.1. Périmètre	70
8.2. Choix des indicateurs	70
8.3. Consolidation et contrôle interne	71
8.4. Cycle de reporting et déclaration de conformité	71
9. AVIS D'ASSURANCE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT	73
10. INDEX DE CONTENU GRI	81



MOT DU DIRECTEUR GENERAL

La Mission du Groupe SIPH est la suivante : « Offrir au marché le caoutchouc dont il a besoin, en contribuant au développement économique et social par l'optimisation des surfaces exploitées, et par la promotion de l'hévéaculture privée et villageoise »

Ses Valeurs sont :

**RESPONSABILITE,
ETHIQUE,
QUALITE.**

Sa Vision, qui définit clairement ce que nous voulons devenir, et nos objectifs à moyen et long terme est de « Faire de SIPH une référence mondiale en termes de gouvernance responsable et de performance opérationnelle. Maintenir une croissance soutenue et équilibrée entre l'activité agricole et l'activité industrielle. »

SIPH affiche donc clairement, dans sa mission, ses valeurs et sa vision, que les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale sont au cœur de sa stratégie et de ses ambitions.

En 1987, la Commission mondiale pour l'environnement et du développement a défini un objectif ambitieux de développement durable le décrivant comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »

Depuis 2019, SIPH adopte les normes de reporting de développement durable de GRI et en applique les principes, afin d'utiliser un langage commun pour les organisations et les parties prenantes. Le présent reporting a donc été préparé conformément aux normes GRI : OPTION ESSENTIELLE. L'index de contenu GRI est présent dans le chapitre 10.

Ce Reporting développement durable, aux normes GRI, vise à identifier et à rendre compte publiquement des impacts significatifs sur l'économie, l'environnement et/ou la société.

L'importance de ces enjeux nous amène à rechercher une amélioration continue de notre manière de rendre compte de l'impact de nos activités et de son acceptation par tous.

La période de reporting court du 1er janvier au 31 décembre 2020, tout en rappelant que le rapport précédent couvrait l'année 2019.



BERTRAND VIGNES

DIRECTEUR GENERAL SIPH



2

CONTEXTE GENERAL, SECTORIEL ET REGLEMENTAIRE

2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2020 a été très dure à plusieurs points de vue :

La crise sanitaire due à la Covid 19 a obligé le monde à modifier ses habitudes, et a souvent affecté les relations familiales et sociales pour l'ensemble des collaborateurs. Pour certains, cela a provoqué un isolement prolongé, loin de leur famille, mais ces sacrifices ont permis de protéger nos sites, et d'avoir un bilan sanitaire plutôt positif vu les circonstances.

La pandémie a également bouleversé les modes de travail, en limitant les déplacements et les rencontres physiques. Un remarquable travail d'équipe a été effectué pour s'adapter aux circonstances, et en limiter les impacts.

Toutefois, les aspects sanitaires de la crise Covid n'ont pas trop affecté l'activité du Groupe SIPH :

L'activité agricole s'est poursuivie normalement, et les productions des plantations en 2020 sont satisfaisantes et conformes aux prévisions budgétaires.

Cependant, la baisse brutale de la demande mondiale a contraint à une forte réduction des ventes sur le 1^{er} semestre, et donc à une réduction sensible de l'activité industrielle, en particulier en avril et mai.

Les approvisionnements en matière première ont donc dû être également réduits au 2^e trimestre

Au 2^e semestre, la reprise du marché a permis de récupérer une partie du retard, grâce à une bonne politique d'approvisionnement, à un remarquable effort des usines en volume et en qualité, et une excellente politique commerciale permettant de se rapprocher des objectifs de l'année.

La crise commerciale mondiale a provoqué une baisse des cours du caoutchouc, qui a imposé au Groupe SIPH des mesures rigoureuses de contrôle des coûts, et de baisse des investissements. De plus, l'ensemble des mesures, sanitaires et économiques, ont parfois provoqué des conflits sociaux, qui ont été surmontés.

En synthèse, grâce à une bonne performance agricole et industrielle, et à une récupération des cours du caoutchouc en fin d'année, SIPH a terminé l'année honorablement, ce qui est remarquable vu le contexte. Sur le plan du développement durable, nous avons entamé un reporting extra financier plus robuste calqué sur GRI. Nous avons aussi réalisé des avancées dans de nombreux domaines, qui se sont traduites par le relèvement de la note EcoVadis, et le renforcement de notre leadership au GPSNR.

2.2. CADRE SECTORIEL ET RÉGLEMENTAIRE

Le rapport RSE (dit « reporting RSE ») a laissé place depuis le 1^{er} août 2017, à la déclaration de performance extra-financière (communément appelée « reporting extra financier ». La directive européenne n° 2014/95/UE est en effet transposée par une ordonnance du 19 juillet 2017. Le nouveau dispositif s'oriente résolument vers les grandes entreprises, le Groupe SIPH intègre dorénavant le nouveau périmètre des sociétés concernées.

Cette transposition est effective sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2017, en vertu d'une ordonnance publiée au Journal officiel du 21 juillet et prise en application de la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 (v. l'actualité n° 17255 du 31 janvier 2017).

La déclaration de performance extra financière doit comprendre selon l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations concernant la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité. L'article R. 225-105 du Code de commerce précise que la déclaration présente le modèle d'affaires de la société ainsi que, pour chacune des catégories d'informations :

- Une description des principaux risques extra-financiers (par une analyse de matérialité, par exemple) ;
- Une description des politiques appliquées (lorsque la société n'applique pas de politique en ce qui concerne un ou plusieurs de ces

risques, la déclaration doit comprendre une explication claire et motivée des raisons le justifiant) ;

- Le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques ;
- Les résultats de ces politiques ; incluant des indicateurs clés de performance ;
- Les indicateurs de l'article R.225-105, proches de la liste du dispositif précédent, ne sont exigés que s'ils sont pertinents au regard des principaux risques identifiés ;
- Enfin, les textes précisent, par souci de cohérence avec les nouvelles obligations sur le devoir de vigilance, que la déclaration peut renvoyer, le cas échéant, aux informations mentionnées dans le plan de vigilance ;
- Ils suggèrent d'identifier les risques extra-financiers autour d'une analyse par catégories d'informations extra-financières et le nouveau dispositif affirme clairement une approche par la matérialité des enjeux extra-financiers ;

Une analyse de matérialité extra-financière nécessite un dialogue avec les parties prenantes afin d'identifier et de prioriser l'ensemble des enjeux extra-financiers, ce qui sous-entend en amont d'avoir réalisé une cartographie des parties prenantes.

Contrôle des informations extra financières : Les informations figurant dans le reporting extra-financier font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités précises. Cette vérification par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) donne lieu à un avis qui est transmis aux actionnaires en même temps que le rapport de gestion. En application des dispositions du code de commerce énoncé précédemment, le rapport de l'OTI doit comprendre :

- a) Un avis motivé sur la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues aux points I et II de l'article R. 225-105, ainsi que sur la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105.
- b) Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.

2.2. 2.3. TENDANCES ET FACTEURS PRINCIPAUX D'INFLUENCE SUR L'ÉVOLUTION ET L'AVENIR

La pandémie de Covid 19 continue de sévir, malgré la mise en œuvre progressive de la vaccination, à un rythme très variable selon les régions du monde.

Les incertitudes sur l'évolution de la pandémie sont susceptibles d'influencer la reprise économique mondiale et les opportunités commerciales.



3

PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRE



3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE

La SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS, en abrégé SIPH, est une société anonyme à conseil d'administration au capital social de 11

568 965,94 €. Elle est domiciliée à COURBEVOIE (92400.). Ci-dessous, le modèle de Management.

MANDATAIRE : PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis le 19-12- 2012 : M. Pierre BILLON

MANDATAIRE : DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis le 19-09-2009 : M. Bertrand VIGNES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT	ADMINISTRATEURS	CENSEUR
Pierre BILLON	Alassane DOUMBIA	
	Olivier de SAINT SEINE	
	IMMORIV Représentant: Lucie BARRY-TANNOUS	Bernard DIGUET
	SIFCA Représentant: Frédérique VARENNES	
	MFPB «MICHELIN FINANCE» (PAYS BAS) Représentant: Thierry SERRES	
	TRANSITYRE BV Représentant: Anne Perrier-Rosier	

DIRECTION GENERALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bertrand
VIGNES

3.1.1. Actionnariat

A la suite d'une Offre Publique de Retrait, menée par la Compagnie Financière Michelin (CFM) agissant de concert avec SIFCA, intervenue en décembre 2019, SIPH a été sortie de la cote le 10 décembre 2019.

A l'issue de cette opération, le capital social de SIPH est désormais exclusivement détenu par SIFCA (55,59%) et par CFM (44,41%).

3.1.2. Chiffre d'affaires et commercialisation du caoutchouc

SIPH réalise en 2020 un chiffre d'affaires caoutchouc de 347 millions Euros, en hausse de 14,3% sur l'exercice antérieur. Les volumes vendus (302 milliers de tonnes) augmentent très fortement de 21%, mais le prix moyen de vente, de 1,140 €/g, est en baisse de 5% par rapport à 2019. En intégrant les activités connexes, le chiffre d'affaires total ressort à 365 millions d'Euros contre 318 millions d'Euros en 2019.

3.1.3. Objectif à l'horizon 2025 et 2030

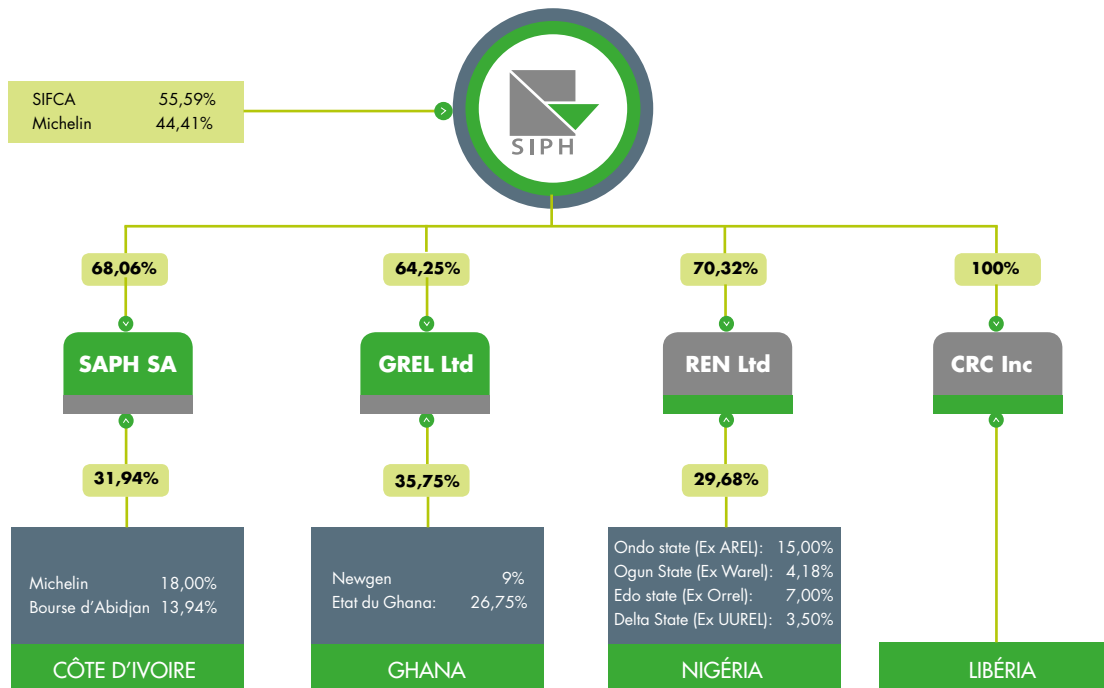
La production devrait atteindre 415 milliers de tonnes à l'horizon 2025, et 440 milliers de tonnes en 2030 (1/4 de production propre et 3/4 de caoutchouc acheté) :

- Avec l'effort de renouvellement et d'extension des cultures, la production propre atteindra 90 milliers de tonnes en 2025.
- Portés par le dynamisme des planteurs ivoiriens et ghanéens, et grâce aux augmentations de capacité industrielle, les achats devraient atteindre 325 milliers de tonnes en 2025.

3.1.4. Ressources clés pour atteindre cet objectif

SIPH compte effectivement s'appuyer sur son capital humain, première ressource incontournable, et ensuite sur les fournisseurs en particulier les planteurs et sous-traitants dont les domaines d'expertise variés sont nécessaires pour le développement de l'entreprise.

ORGANIGRAMME DU GROUPE



3.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉ

Les entités incluses dans les états financiers consolidés sont celles qui constituent le Groupe SIPH. Ces entités sont situées en Afrique de l'Ouest, à savoir : SAPH en Côte d'Ivoire, GREL au Ghana, RENL au Nigeria et CRC au Liberia. Pour les informations relatives au rapport financier, accédez au site <http://siph.groupe-sifca.com/fr/informations-financieres/les-comptes-consolides>. SIPH est le leader de la production de caoutchouc naturel en Afrique. Son activité principale est la production, la transformation, et la commercialisation du caoutchouc naturel.

Ses plantations d'hévéas et usines de transformation sont toutes implantées en Afrique de l'Ouest. Le caoutchouc naturel reste incontournable pour l'industrie pneumatique, avec des caractéristiques que les élastomères synthétiques ne peuvent pas offrir. La consommation de pneumatiques connaît une forte croissance à l'échelle Internationale, poussée par une démographie mondiale en hausse, et l'émergence de nombreux pays. La consommation de caoutchouc

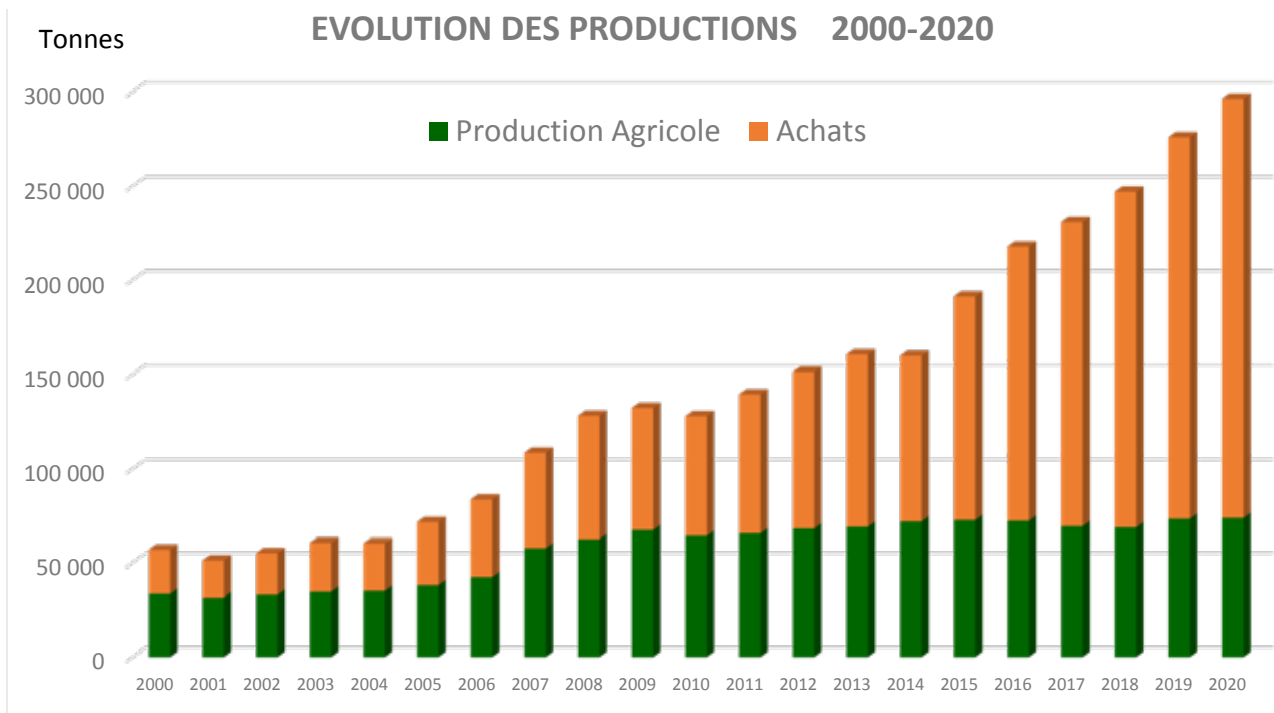
naturel augmente donc à un rythme proche de 2,5% par an.

La production de caoutchouc naturel est traditionnellement concentrée en Asie, mais l'hévéaculture se développe maintenant en Afrique de l'Ouest, et le Groupe SIPH a été le principal acteur de ce développement, avec une forte croissance dans les pays où il est présent, et en particulier en Côte d'Ivoire et au Ghana.

L'activité de production agricole du caoutchouc est assurée par 60.000 hectares de plantations réparties en Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, et Liberia. Les rendements sont parmi les plus élevés au monde, grâce à des variétés performantes, à la qualité des plantings, et aux méthodes d'exploitation.

La production du Groupe a été multipliée par 2,3 depuis 2010, et par 4 depuis 2000 : SIPH recueille les fruits de son action de promotion de l'hévéaculture paysanne, et accompagne la croissance des planteurs



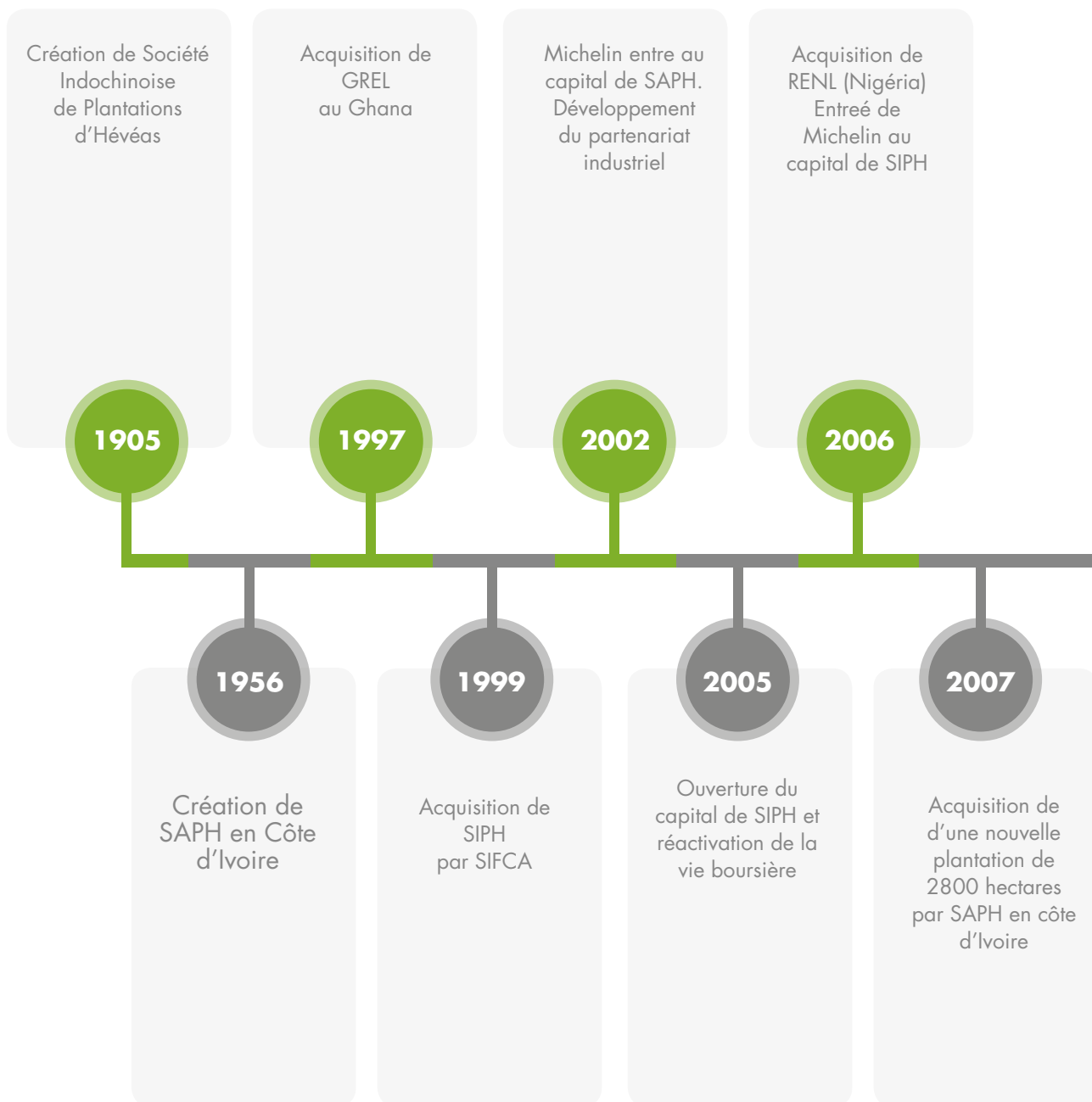


Avec une production de 296 milliers de tonnes, le Groupe SIPH représente 38% de la production africaine, consolidant ainsi sa position de leader du caoutchouc en Afrique.

L'activité de transformation de la matière première agricole est assurée par 9 usines qui traitent d'une part la production des plantations de SIPH, et d'autre part des productions achetées aux planteurs indépendants, qui représentent désormais 75% de la production

totale usinée. La production de l'année est répartie pour environ 40% au premier semestre et 60% au second semestre du fait d'un hivernage qui réduit la production.

Le modèle d'affaires de SIPH repose donc sur un équilibre entre l'activité agricole sur ses propres plantations, et une activité industrielle de transformation dont les principaux fournisseurs sont les planteurs indépendants.

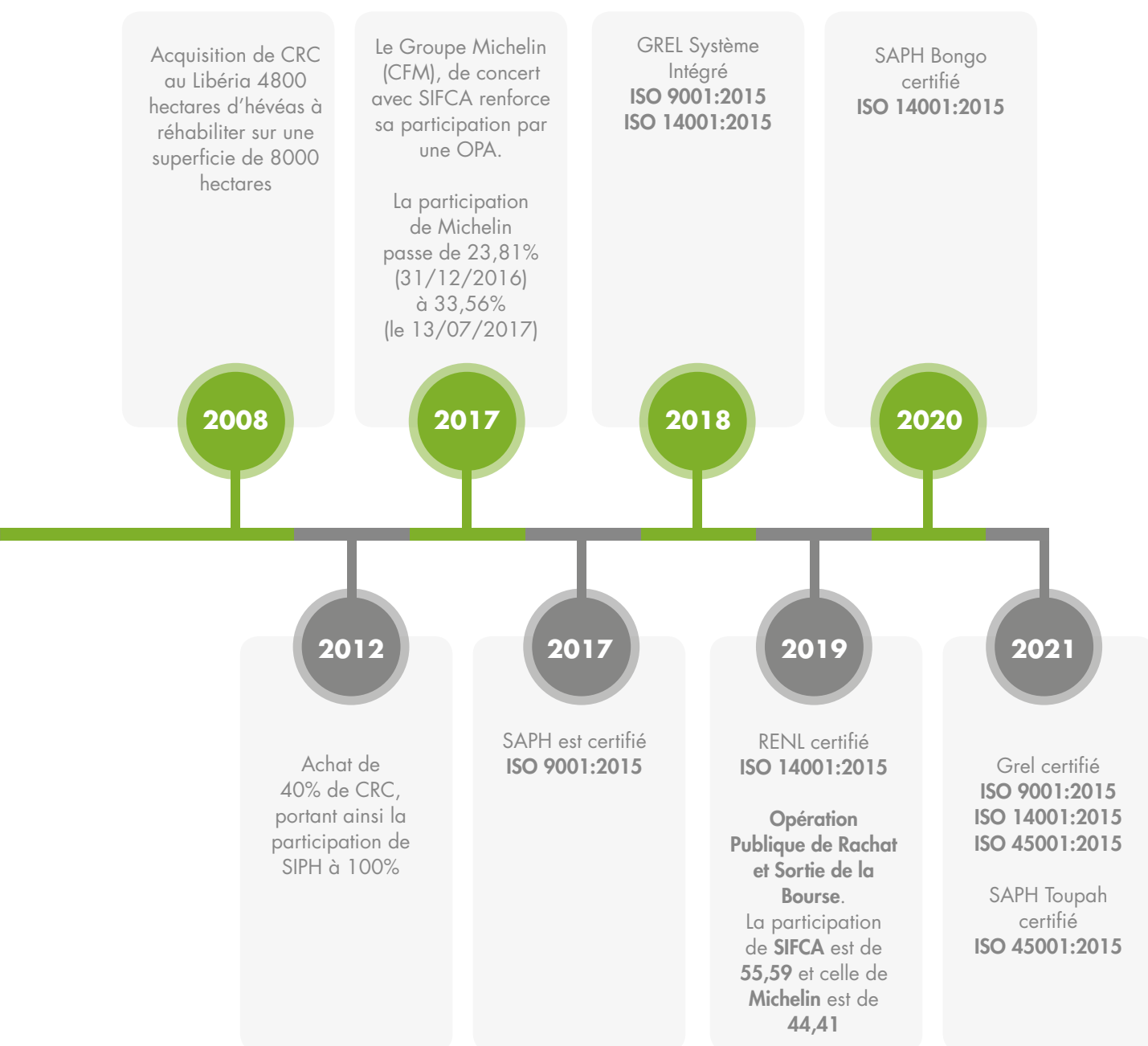


Ceci est le résultat d'une politique résolument tournée vers le développement de l'hévéaculture villageoise, où le Groupe SIPH a appuyé et continue d'appuyer les planteurs.

Cette collaboration permet d'augmenter la production de SIPH de façon significative, et participe à la création de zones de prospérité durable dans les régions où SIPH est implantée, favorisant activement la vie économique et sociale locale.

A noter que l'activité agricole du Groupe SIPH, dans un souci de diversification et d'optimisation des surfaces, s'étend également au palmier à huile, avec l'exploitation de 3,2 milliers d'hectares, soit environ 5% de la surface exploitée.

Créée en 1905, sous l'appellation de Société Indochinoise de Plantations Hévéa, SIPH est devenue Société Internationale de Plantations Hévéa, avec l'historique qui suit :



3.3. LE MARCHÉ DE LA SOCIÉTÉ ET SES SPÉCIFICITÉS



3.3.5. *Marchés desservis*

SIPH assure la commercialisation du caoutchouc de ses filiales sur le marché international. Le caoutchouc de SIPH est livré en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Les principaux clients sont principalement les grands acteurs de l'industrie pneumatique. Le caoutchouc fait partie des matières premières cotées sur le marché à termes. Le marché le plus représentatif des principales qualités de caoutchouc produites par SIPH est le SICOM (Singapore Commodity Exchange) qui cote en dollar US.

3.3.6. *La production et consommation mondiale de caoutchouc naturel*

La production mondiale de caoutchouc naturel s'élève à 13 millions de tonnes en 2020, en repli (-3,2%) par rapport à 2019 (et en repli de -5% par rapport à 2018).

La Thaïlande (4,6 millions de tonnes) et l'Indonésie (2,8 millions de tonnes) représentent 57% de la production mondiale en 2020 contre 63% en 2018. La production de ces deux leaders est en diminution, avec 15% de moins sur la même période.

Le Vietnam est devenu depuis quelques années le troisième producteur mondial, avec une récolte évaluée à 1,3 millions de tonnes.

L'Asie assure donc encore 84% de la production de caoutchouc naturel en 2020, provenant essentiellement de petits planteurs.

L'Afrique augmente sa contribution avec 7,4% de la récolte mondiale. Au sein de cette zone, la Côte d'Ivoire demeure le 1^{er} producteur avec plus de 80 % de la récolte Africaine, et le 4^o producteur mondial.

De 2000 à 2014, l'augmentation de la production mondiale de caoutchouc naturel a connu une forte croissance, passant de 7 millions de tonnes à 12 millions de tonnes.

De 2005 à 2012, le marché a enregistré des cours élevés du caoutchouc, incitant les producteurs asiatiques à planter environ 250.000 hectares par an.

Toutefois, le renouvellement des anciennes plantations avait été pénalisé par le niveau élevé des cours sur la période 2005-2012 : en effet, les planteurs ont eu tendance à consacrer leurs investissements à des extensions plutôt que d'abattre de vieilles parcelles à faible rendement devenues à nouveau rentables en haut de cycle. Une partie du verger actuel présente donc un potentiel en déclin.

Compte tenu de la durée de maturité de l'hévéa qui produit 7 ans après sa plantation, les arbres plantés durant cette période produisent actuellement.

Le retour du bas de cycle à partir de 2014 constitue un facteur dissuasif pour les renouvellements ainsi que pour les extensions, ce qui devrait contribuer à la sortie de bas de cycle.

LA CONSOMMATION MONDIALE DE CAOUTCHOUC NATUREL :

La consommation mondiale de caoutchouc naturel de 2020 s'élève à 12,3 millions de tonnes, en retrait de -8,5% par rapport à 2019.

De 2000 à 2014, la consommation a augmenté de façon régulière et constante, à un taux moyen de +3,8% par an.

Après un net coup d'arrêt en 2015, la croissance de la consommation a légèrement repris à partir de 2016, mais stagne en 2019, pénalisée par le ralentissement de la croissance chinoise.

Le tonnage consommé par l'Amérique du Nord, le Japon et l'Europe reste constant depuis 2010, et ne représente désormais que 23% de la consommation mondiale (contre 31% en 2010).

La Chine (41% de la consommation mondiale), l'Inde, et les pays émergents constituent le principal potentiel de croissance de ce marché.

La part de la Chine dans la consommation mondiale de

caoutchouc naturel est passée de 25% en 2005 à 40% en 2014. La croissance de la consommation chinoise a connu un rythme soutenu de 2010 à 2014 (+8,6% par an en moyenne sur cette période). En 2015, la baisse de la consommation chinoise de caoutchouc (-5,2%) a de fait brutalement et significativement impacté la consommation mondiale.

Malgré la reprise de l'augmentation de la consommation chinoise à partir de 2016, ce taux de croissance reste inférieur à celui observé précédemment (4,6% en 2018) : la consommation chinoise marque même une légère contraction en 2019 (-1%).

L'offre de caoutchouc, pénalisée par la longueur de cycle de maturité des vergers, peine à s'adapter à ces changements de rythme, et a été légèrement mais régulièrement excédentaire depuis 2011/2012 jusqu'en 2018.

En 2020, malgré un net repli de l'offre, la baisse de la demande au 1^{er} semestre, due à la crise Covid n'a pas permis un total rééquilibrage de l'offre et de la demande. Toutefois, la forte reprise en fin d'année, qui se maintient sur le 1^{er} trimestre 2021, ainsi que l'augmentation des encours dus aux difficultés logistiques, permettent de se rapprocher de l'équilibre, et d'envisager une sortie progressive du creux de cycle.

(Source sur le marché du caoutchouc naturel : LMC 4e trim. 2020)



3.4. OBJECTIF ET STRATÉGIE DE VALEUR AJOUTÉE

3.4.1. Une stratégie de gouvernance et d'éthique

SIPH a élaboré sa propre stratégie de gouvernance, d'éthique, et de durabilité. Elle repose sur les principes établis sur l'ensemble du Groupe Sifca, dont SIPH fait partie.

Au-delà de l'actionnaire Sifca, cette stratégie prend également en compte les principes de l'actionnaire Michelin.

Mais ce sont surtout les attentes spécifiques des clients (comme le souci de traçabilité) qui orientent cette stratégie, car ils sont le fondement de l'activité de SIPH. La mise en place d'un dispositif anti-corruption depuis 2018, en référence à la loi Sapin II, a également fortement contribué à structurer cette stratégie.

De même, les exigences des bailleurs de fonds qui financent SIPH apportent également une contribution. Notre adhésion à la plateforme mondiale pour un caoutchouc naturel durable (GPSNR) nous a fait adopter les axes définis par la plateforme.

L'évaluation ECOVADIS, initialement imposée par les clients, est devenue à la fois notre « instrument de mesure », et aussi un outil de progrès pour améliorer toutes les composantes.

Tous ces enjeux nous permettent de définir une stratégie claire de gouvernance et d'éthique, en prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux dans les prises de décisions importantes.

3.4.2. Une stratégie sociale

Sur le plan interne, SIPH estime que le bien-être des collaborateurs est nécessaire pour le succès du Groupe. Pour ce faire, SIPH actionne les leviers sociaux disponibles afin de garantir sa stabilité et assurer les performances nécessaires à sa croissance.

Sur le plan externe, une relation privilégiée avec les communautés locales se poursuit et se construit avec un meilleur ancrage, en vue d'apporter une contribution au développement social et économique des populations locales. L'appui au développement des plantations villageoises et l'encadrement des planteurs est donc au cœur de la stratégie. Les achats de caoutchouc aux planteurs augmentent dans des proportions importantes, contribuant largement au développement économique local.



3.4.3. Une stratégie environnementale

SIPH a conscience de l'importance de son rôle dans la protection de l'environnement. Pour exercer cette responsabilité, elle s'attelle à hiérarchiser et à maîtriser ses impacts environnementaux, à modifier les comportements, à faire évoluer les pratiques, et à minimiser les conséquences néfastes de ses activités sur l'environnement. De façon générale, SIPH a intégré dans sa gestion quotidienne la préservation de l'environnement, à travers la gestion et le traitement des déchets, le traitement des effluents, la préservation et la restauration de la biodiversité, et enfin l'intégration des impératifs de lutte contre le changement climatique.

SIPH a donc formalisé ses Politiques Environnementale, de Caoutchouc Naturel Durable, de Zéro Déforestation, de gestion des déchets, et de gestion des pesticides. SIPH s'engage sur l'ensemble de son périmètre à faire respecter ces politiques auprès de ses employés, clients, fournisseurs et prestataires

3.5. INITIATIVES EXTERNES ET ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

Sur le plan des initiatives externes, Les engagements de SIPH reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Les Conventions internationales de l'organisation internationale du travail.

En tant que groupe agro industriel, SIPH fait partie des principales organisations interprofessionnelles qui représentent la filière caoutchouc et l'agro-industrie :

A l'échelle nationale :

- En Côte d'Ivoire, SIPH est membre de l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel (APROMAC), et membre de l'Union Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (UGEI).
- Au Ghana, GREL est membre de la Ghana Employers Association et de l'Association of Ghana industries.
- Au Liberia, CRC est membre de la LACA (Liberian Agricultural Companies Association).

Les filiales de SIPH interviennent aussi soit dans des groupes de travail en tant qu'experts, soit dans les instances de gouvernance de ces organisations.

Sur le plan international, SIPH est membre fondateur

de la Plateforme mondiale pour le caoutchouc naturel durable (GPSNR) dont le développement a été initié par les CEO du World Industry Council for Sustainable Développement (WBCSD) Tire Industry Project (TIP) en novembre 2017. <https://www.gpsnr.org/our-members>.

Les membres de la plateforme comprennent des producteurs, des transformateurs et des commerçants, des fabricants de pneus et d'autres fabricants / acheteurs de caoutchouc, constructeurs automobiles, autres utilisateurs en aval, institutions financières et sociétés civiles.

SIPH ainsi que les représentants de chacun de ces groupes de parties prenantes contribuent activement au développement de la plate-forme basée à Singapour et à l'ensemble des grandes priorités qui définissent la politique et les objectifs du GPSNR.

- Le GPSNR a pour vision de créer une chaîne de valeur du caoutchouc naturel juste, équitable et respectueuse de l'environnement et se donne comme mission d'améliorer la performance socio-économique et environnementale de la chaîne de valeur du caoutchouc naturel

Les filiales de SIPH interviennent aussi soit dans des groupes de travail en tant qu'experts, soit dans les instances de gouvernance de ces organisations.







LES PARTIES PRENANTES



4.1. LISTE DES PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

4.1.1. Liste des parties prenantes et leurs attentes

d'identifier trois familles de parties prenantes : celle qui nous paraît stratégique, celle influençant SIPH et celle influencée par SIPH.

Au cours de l'étude de matérialité, il nous a été donné

PARTIES PRENANTES	ATTENTES
INTERNES	
Actionnaires	Respect des engagements
Syndicat	Satisfaction des revendications syndicales
Délégués du personnel	Dialogue constructif et écoute mutuelle
Employés	Meilleures conditions de travail et de vie
EXTERNES	
Fournisseurs de matières premières	Bonne collaboration et achat équitable
Planteurs villageois	Bonne collaboration et achat équitable
Communautés riveraines	Dialogue et prise en compte des attentes
Associations des consommateurs	Informations équitables sur les produits
Organisme de certification	Transparence et collaboration franche
Agence de notation	Transparence
Banques d'investissement	Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts d'investissement
Ministère de l'environnement	Respect de la réglementation environnementale
Ministère du commerce	Approvisionnement satisfaisant du marché national et maîtrise de l'inflation
Association et ONG environnementales	Respect de l'environnement

4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

La matérialité est un concept qui permet aux entreprises de rendre compte des informations jugées les plus pertinentes concernant leur activité. On sollicite les parties prenantes afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de l'activité de SIPH.

On entend ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties

prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise. Les principales parties prenantes sont les dirigeants, les salariés, syndicats, actionnaires, fournisseurs et clients.

SIPH a réalisé une analyse de matérialité afin d'écouter ses parties prenantes et créer de la valeur ajoutée dans la réalisation de sa déclaration de performance extra financière. Elle a été réalisée sur la base de 4 critères :

1. IMPACT NÉGATIF DE LA PARTIE INTÉRESSÉE SUR SIPH

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'action de cette partie prenante ne nuit pas, sinon de façon marginale, à l'activité de SIPH.	L'action de cette partie prenante peut nuire, de manière ponctuelle et sur certains sites, à l'activité de SIPH.	L'action de cette partie prenante a le potentiel de nuire régulièrement, et sur plusieurs sites, à l'activité de SIPH, voire de menacer certains projets.	L'action de cette partie prenante peut remettre en question des activités clés du Groupe voire des filiales entières.

2. IMPACT NÉGATIF DE SIPH SUR LA PARTIE INTÉRESSÉE

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'activité de SIPH n'influence pas cette partie prenante de manière négative, sinon de façon marginale.	L'activité de SIPH peut avoir un impact négatif ponctuel sur cette partie prenante mais sans remettre en question ses conditions de vie de manière significative.	L'activité de SIPH peut avoir un impact négatif régulier ou permanent sur cette partie prenante et en partie l'obliger à modifier ses modes de vie.	L'activité de SIPH peut mettre en danger le patrimoine physique ou culturel, les conditions de vie ou l'activité de cette partie prenante et lui causer des dommages potentiellement irréversibles.

3. LE POTENTIEL DE COLLABORATION POSITIVE

1 : FAIBLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
Cette partie prenante n'a peu ou pas d'opportunité de collaboration positive avec SIPH (isolement géographique, peu ou pas de moyens de communication, décalage culturel, intérêts opposés...).	Cette partie prenante peut, de manière ponctuelle, entrer en communication avec SIPH, mais engager une collaboration positive exigerait qu'elle déploie davantage de ressources ou soit plus disponible.	Cette partie prenante peut, de manière régulière, entrer en communication avec SIPH et manifeste un intérêt pour collaborer avec elle sur certains projets lorsque Sifca le propose.	Cette partie prenante a un intérêt stratégique à collaborer de manière positive avec SIPH et se montre proactive dans cette démarche.

4. LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES OU DES POPULATIONS

1 : FAIBLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
Les conditions de vie (domicile, emploi, santé, famille) de cette partie prenante sont stables et suffisantes pour lui assurer une existence digne. Son activité n'est pas menacée.	Les conditions de vie et/ou l'activité de cette partie prenante peuvent changer ponctuellement et de manière limitée. Elle peut demander de l'aide, sans se trouver dans une situation critique.	Les conditions de vie de cette partie prenante et/ou son activité sont instables et son existence s'en trouve affectée. Elle a besoin d'une aide régulière.	Les conditions de vie de cette partie prenante ne lui permettent pas de s'assurer une existence digne, menacent de s'empirer et la mettent potentiellement en danger, et/ou son activité menace de s'effondrer.

L'identification et l'analyse des risques sont formalisées selon le cadre réglementaire usité dans les articles afférents au cadre juridique de la déclaration de performance extra financière. Nous retrouvons ainsi les aspects socioéconomiques, environnementaux et sociétaux.

Le travail préparatoire a permis d'identifier 10 enjeux

RSE prioritaires pour le Groupe. Il a été fait avec l'appui du consortium les « Enjeux et les Hommes », dans le cadre d'une assistance technique Proparco/FMO et le Groupe SIFCA. La matrice met en exergue les enjeux cruciaux, stratégiques ainsi que les enjeux importants que SIPH devrait intégrer dans la mise à jour de la stratégie RSE

4.3. PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le processus de dialogue avec les parties prenantes se fait à deux niveaux :

Au niveau interne, il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, délégués du personnel.

En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les délégués du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur

des sujets de préoccupation des employés.

Au niveau externe, des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets de préoccupation spécifique, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.







5

PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES ET DILIGENCES ASSOCIEES

5.1. FACTEURS DE RISQUES ET IMPACT À MOYEN ET LONG TERME

Les remontées progressives du cours du caoutchouc donnent une perspective d'amélioration de la rentabilité, de croissance, et de relance des

investissements. Cependant, les incertitudes des effets du Covid sur l'économie mondiale constituent encore des risques de ralentissement à moyen terme.

5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES

Les parties prenantes ont été interrogées sur leurs attentes vis-à-vis de SIPH concernant sa stratégie RSE. Voici un aperçu des attentes à travers le « story telling » :

1 : Être une entreprise exemplaire

- Intégration d'une gouvernance développement durable aux décisions stratégiques de l'entreprise ;
- Respect des droits fonciers (accaparement des terres arables) et des peuples autochtones ;
- Éthique des affaires et lutte contre la corruption ;
- Engagement politique responsable ;
- Sécurité des consommateurs ;
- Information du consommateur et traçabilité ;
- Protection des données des parties prenantes ;

2 : Être une entreprise responsable

- Formation des salariés et employabilité ;
- Dialogue Social et respect du droit des salariés à être représentés ;
- Non-discrimination et égalité des chances ;
- Respect des droits de l'Homme (incluant nos producteurs) : Travail des enfants, Travail forcé, etc.
- Sécurité, ergonomie, et santé au travail ;
- Conditions de logement.

3. En étant attentif à ce qui nous entoure :

- Lutter contre le changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, compensation carbone, etc.
- Adaptation de l'activité aux risques liés au changement climatique ;
- Maîtrise de la consommation d'eau ;
- Pollution des milieux (hors traitement des cultures), traitement des déchets et des

- rejets ;
- Gestion des traitements chimiques (engrais, pesticides) ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Préservation de la Biodiversité et lutte contre la déforestation.

4. Via un dialogue ouvert pour créer de la valeur avec toutes les parties prenantes :

- Contribution au développement socio-économique local ;
- Mécénat et actions sociétales ;
- Dialogue avec les parties prenantes (au global et en local) ;
- Achats responsables et engagement DD des fournisseurs ;
- Contribution au développement socio-économique local ;
- Partage de la valeur avec les producteurs ;
- Innovation responsable



RISQUES LIÉS AUX INFORMATIONS SOCIALES	PARTIES PRENANTES	POLITIQUES ET PROCÉDURES APPLIQUÉES	RÉSULTATS DE CES POLITIQUES ET PROCÉDURES
<p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ; • les embauches et les licenciements ; • les rémunérations et leur évolution 	Employés	<ul style="list-style-type: none"> - Application des dispositions du code du travail applicables. - Politique et plan de formation. - Politique RH et de gestion des carrières - Signature des conventions collectives <p>Rémunération variable</p>	<p>Attractivité de l'entreprise</p> <p>Coût/efficacité des formations</p> <p>Adéquation des compétences aux besoins</p> <p>Climat social favorable</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du travail : • l'organisation du temps de travail ; • l'absentéisme 	Employeur Employés délégué du personnel	<p>Disposition du code du travail Durée légale ou conventionnelle de travail</p> <p>Règlement intérieur</p> <p>Convention collective avec les syndicats et délégués du personnel</p>	<p>Flexibilité et attractivité de l'entreprise</p> <p>Suivi de l'absentéisme au travail</p>
<p>Santé et sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les conditions de santé et de sécurité au travail ; • les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 	Employeur Employés Délégués du personnel Syndicats	<p>Politique de santé et sécurité au travail</p> <p>Processus de certification et de déploiement ISO 45001</p> <p>Evaluation des risques professionnels.</p> <p>Plan d'opération interne (POI)</p>	<p>Meilleur contrôle et suivi des accidents du travail</p> <p>Réduction des taux d'absentéisme baisse du taux de fréquence des accidents taux de gravité des accidents</p> <p>Espace & outils de travail sécurisés, protection individuelle et collective.</p> <p>Réduction de la pénibilité du travail</p>
<p>Relations sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ; • le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail 	Employés Syndicat Délégués du personnel	<p>Cadre réglementaire et d'organes représentatifs du personnel (code du travail, règlement intérieur, délégués du personnel, syndicats des travailleurs, comité santé et sécurité...)</p>	<p>Signature de convention collective</p> <p>Climat social favorable</p> <p>Plan d'actions et rapport d'activité du comité santé et sécurité au travail</p>
<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement ; • le nombre total d'heures de formation 	Employeur Employés Fournisseurs Sous-traitants	<p>Description des politiques de formation</p> <p>Politique et plan de formation</p> <p>Politique RH et de gestion des carrières</p>	<p>Rapport de formation fichier de suivi des formations fiches d'émargement et de présence.</p> <p>Taux de participation</p> <p>Certification à la norme ISO 14001</p>
<p>Égalité de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; • les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ; • la politique de lutte contre les discriminations 	Employés Syndicat délégués du personnel	<p>Politique contre la discrimination et le harcèlement</p> <p>Application du code de travail relatif au travail des enfants.</p> <p>Politique de caoutchouc naturel durable.</p> <p>Politique de recrutement</p>	<p>Affichage des mesures consacrées à l'égalité de traitement</p>

RISQUES LIÉS AUX INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	PARTIES PRENANTES	POLITIQUES ET PROCÉDURES APPLIQUÉES	RÉSULTATS DE CES POLITIQUES ET PROCÉDURES
<p>Politique générale en matière environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation • ou de certification en matière d'environnement ; • les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; 	<p>Employés communautés riveraines fournisseurs sous-traitants</p>	<p>Politique environnementale ; Système de management environnemental ; EIES, études HCV/HCS PGES Processus de certification ISO 14001 : V 2015</p>	<p>Suivi des consommations et des émissions Gestion des déchets Dépenses liées à la protection de l'environnement Suivi et mise en œuvre du plan d'action environnemental</p>
<p>Pollution</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; • la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses 	<p>Employés communautés riveraines CIAPOL ONG</p>	<p>Politique environnement Politique de sante sécurité au travail Station d'épuration des eaux usées Permis environnemental Prescription technique d'exploiter</p>	<p>Rapport de mesure de rejets atmosphériques Rapport de mesure des effluents Construction de retenions Rapport de mesure de la qualité d'eau de consommation</p>
<p>Économie circulaire :</p> <p>Prévention et gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; • les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ; <p>Utilisation durable des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; • la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ; • la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ; • l'utilisation des sols 	<p>Employeur Employés communautés riveraines</p>	<p>Procédures de gestion des déchets. Plan de gestion environnementale Politique environnementale Compteurs sur les points de captation de l'eau</p>	<p>Registres et fichiers de gestion et de suivi de déchets quantité de déchets recyclés, revalorisés, vendus Suivi des consommations d'énergie et de l'eau. Ratio des consommations d'eau, énergie</p>
<p>Changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit ; • les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique ; • les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet 	<p>Employeur Employés Communauté</p>	<p>Politique environnement Politique zéro déforestation Politique de caoutchouc naturel durable Politique zéro brulage Plan de gestion de la biodiversité</p>	<p>Rapports Haute Valeur de Conservation (HCV), Haut Stock de Carbone (HCS) Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Suivi des émissions directes et indirectes des consommations</p>

RISQUES LIÉS AUX INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	PARTIES PRENANTES	POLITIQUES ET PROCÉDURES APPLIQUÉES	RÉSULTATS DE CES POLITIQUES ET PROCÉDURES
Protection de la biodiversité - les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	Employeur Employés communautés riveraines	Règles de préservation de la biodiversité. Politique environnementale	Rapport d'études cartographie des zones de préservation

RISQUES LIÉS AUX INFORMATIONS SOCIÉTALES	PARTIES PRENANTES	POLITIQUES ET PROCÉDURES APPLIQUÉES	RÉSULTATS DE CES POLITIQUES ET PROCÉDURES
Engagements sociétaux en faveur du développement durable : <ul style="list-style-type: none"> l'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local ; l'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ; les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci ; les actions de partenariat ou de mécénat 	Employés Communautés locales Fournisseurs Sous-traitants	Politique relative aux droits des communautés Code de conduite fournisseur Produit et service d'épargne et d'assurance vie et non vie Cadre permanent de dialogue (CPD) avec les communautés locales	Augmentation des revenus des communautés autonomisation des communautés Infrastructures sociales Services de soins de santé, d'éducation et culturel
Sous-traitance et fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ; la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 	Employés Communautés locales Fournisseurs Sous-traitants	Code de conduite fournisseur Politique d'achat éthique Politique relative aux droits des communautés	Impact socio-économique local, augmentation de revenu, boom des petits commerces et activités Circulations de devises
Lutte contre la corruption	Employés Employeur Actionnaire	Code de conduite Comité éthique. Loi sapin 2 Procédure et logigramme d'alerte	Registre des plaintes Rapport annuel du comité éthique









MATERIALITE DES ENJEUX



6.1. FACTEURS DE RISQUES ET IMPACT À MOYEN ET LONG TERME

LES 10 ENJEUX RSE DE SIPH ET DU GROUPE SIFCA PRIORISÉS

- 1 Gouvernance RSE et intégration dans les décisions stratégiques (y compris la gestion opérationnelle)
- 2 Éthique des affaires et achats responsables (y compris la déforestation et le travail des enfants)
- 3 Santé et sécurité des consommateurs (traçabilité, étiquetage, etc.)
- 4 Conditions de travail décentes
- 5 Égalité de traitement de tous les travailleurs
- 6 Amélioration du cadre de vie (logement)
- 7 Changement climatique et déforestation
- 8 Gestion et traitement de l'eau (focus = potabilité et effluents)
- 9 Gestion des déchets et contrôle de la pollution
- 10 Inclusion et développement des communautés villageoises (autour des sites)

MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES









RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE



7.1. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

7.1.1. Gouvernance développement durable et stratégie

Après une décennie de pilotage de sa démarche développement durable, le Groupe SIPH et l'ensemble du Groupe SIFCA ont créé de la valeur pour ses parties prenantes de manière significative, notamment autour de ses sites d'implantation.

L'amélioration continue exige une rétrospection de notre démarche afin de la renforcer et de prendre en compte les nouveaux enjeux.

SIPH adhère totalement à la stratégie développement durable SIFCA et intègre dans sa gouvernance tous les engagements pris vis-à-vis de ses partenaires et des initiatives externes.

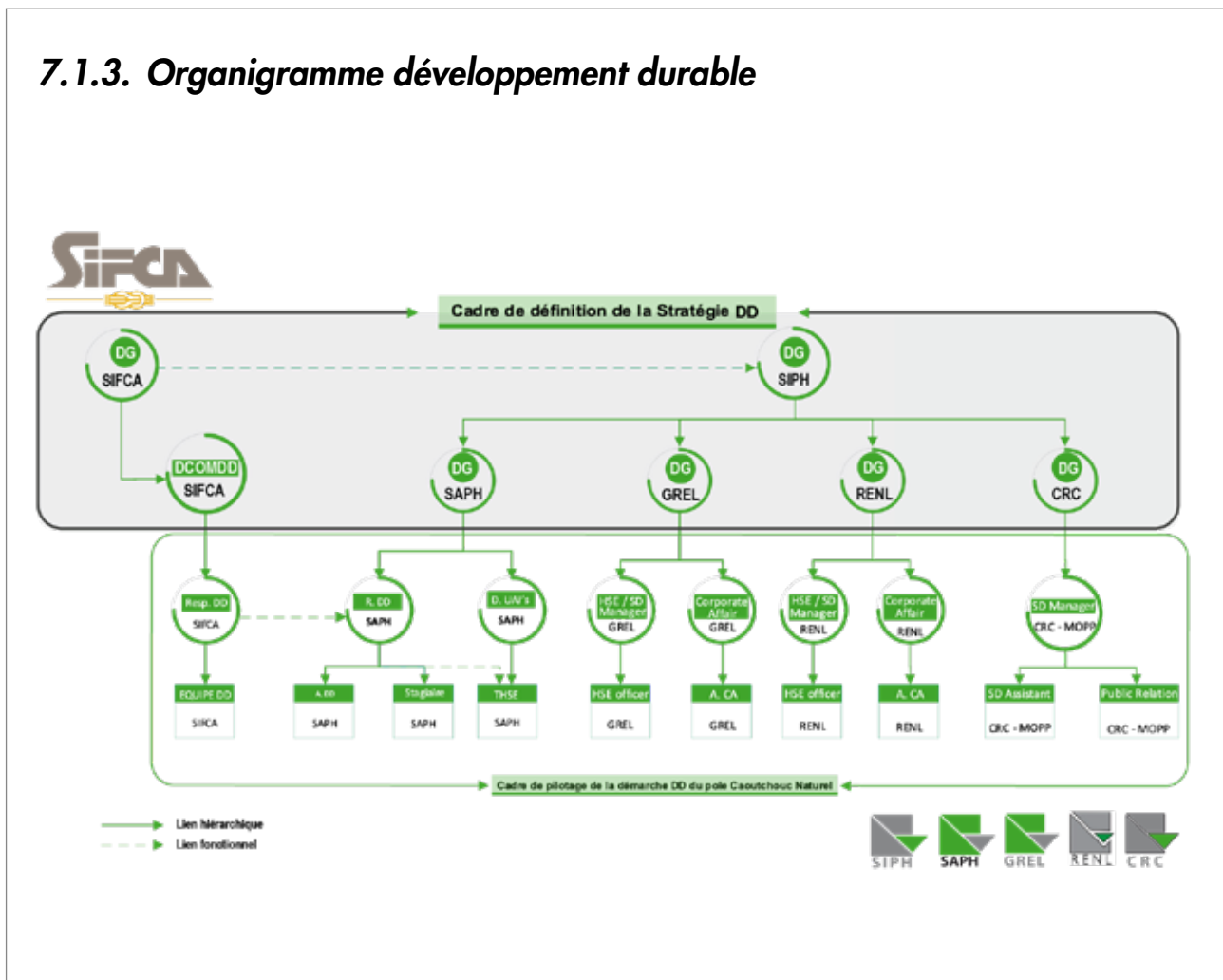
7.1.2. Pilotage développement durable

Le pilotage du développement durable au niveau de SIPH est assuré par :

- Un Responsable développement durable SIPH en lien hiérarchique avec le Directeur Général de SIPH et le Représentant SIPH au GPSNR.
- Il est aussi en lien fonctionnel avec la Direction communication et développement durable du Groupe SIFCA à travers sa Directrice et le responsable DD SIFCA.

Le responsable DD de SIPH a en charge la mise en œuvre de la stratégie RSE-DD du Groupe SIFCA et la conduite des actions spécifiques à SIPH.

7.1.3. Organigramme développement durable



7.1.4. *Ethique des affaires et achat responsable*

COMITÉ ÉTHIQUE ET POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'éthique des affaires représente une base essentielle de la culture du Groupe qui doit concentrer tous les efforts nécessaires pour atteindre et maintenir une conduite irréprochable sur l'ensemble de ses activités.

Le Groupe s'est engagé sur l'ensemble de son périmètre à suivre et à respecter la réglementation établie par la loi Sapin II qui définit les huit mesures obligatoires du dispositif anticorruption.

DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE DÉTECTION DE LA CORRUPTION

Le dispositif d'alerte et de détection se fait à deux niveaux :

- ***Obtenir des informations et détecter tout ce qui peut constituer une alerte***

Il est important de faciliter tous les canaux de remontée d'informations. Certains canaux dépendent de la volonté de personnes internes ou externes d'informer sur des infractions, fraudes, ou comportements inappropriés. Cela suppose qu'elles connaissent clairement nos engagements et aussi nos données de contacts et qu'elles aient la garantie de confidentialité ne pas exposer la source d'information.

- ***Traiter les alertes reçues.***

Les informations détectées doivent être vérifiées, analysées et traitées, de sorte que les personnes

responsables soient sanctionnées et surtout à ce que les conditions qui ont amené à cette fraude ne se reproduisent plus.

RISQUE D'ÉVASION FISCALE

Le Groupe SIPH apporte une attention particulière à sa politique de prix de transfert qui concerne essentiellement les prestations d'assistance technique et la politique commerciale :

- Les prestations d'assistance technique entre SIPH et ses filiales (SAPH, GREL, RENL, CRC), et entre SIPH et ses actionnaires (SIFCA et Michelin), correspondent à des prestations effectives réalisées à des conditions normales de marché, formalisées par des conventions soumises aux réglementations des conventions règlementées (et donc présentées en Assemblée générale), et soumises, si nécessaire, à l'accord des autorités locales (cas de GREL au Ghana, et de RENL au Nigeria).
- Pour la politique commerciale caoutchouc, l'ensemble des opérations commerciales est réalisé aux conditions normales de marché

INTÉGRATION DES ATTENTES DES CLIENTS ET DES CONSOMMATEURS

Nos clients nous soumettent régulièrement à des questionnaires de durabilité, abordant les thèmes de respect des droits de l'homme, de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement, de dispositif anti-corruption et bien d'autres thématiques. Afin de répondre efficacement à ces attentes, SIPH a élaboré des politiques et procédures et a affiné sa stratégie d'approche en matière de développement durable.



7.2. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

7.2.1. Emploi et égalité de traitement

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT

Le Groupe SIPH adhère à l'engagement du Groupe SIFCA, dont il fait partie, en matière de Discrimination et Harcèlement. Cet engagement est formalisé à l'article 3.7 du Code de Conduite du Groupe SIFCA, qui est communiqué et signé par tous les employés du Groupe SIPH.

La diversité des employés et des cultures représentées au sein du Groupe constitue un formidable atout. Dans le cadre de ses orientations fondamentales, SIFCA veut résolument offrir à ses salariés une égalité de chance en termes de reconnaissance, de progression individuelle et de parcours de carrière, quelles que soient leurs origines ou leurs croyances. SIFCA ne veut tolérer aucune discrimination, ni harcèlement quel qu'il soit fondé, notamment, sur la race, l'ethnie, le sexe, l'âge, la religion ou les opinions politiques ou syndicales.

Les directeurs, responsables et employés veilleront à :

- c) toujours traiter tous leurs collègues et collaborateurs avec respect et courtoisie ;
- d) toujours s'abstenir de toute forme de violence et de harcèlement sur le lieu de travail, c'est-à-dire de tout comportement qu'un individu raisonnable pourrait considérer comme dégradant, humiliant, discriminatoire ou comme une forme d'intimidation (utilisation d'insulte, de plaisanteries grivoises, d'un langage vulgaire, de moqueries) ;
- e) ne pas diffuser, afficher ou promouvoir des messages ou images offensants ;
- f) ne pas faire de remarque indécente concernant le corps ou l'apparence physique d'un employé ;
- g) ne jamais permettre que des facteurs comme la race, la religion, la couleur de la peau ou encore l'orientation sexuelle déterminent des décisions d'offre d'emploi, d'embauche, de classification, de formation, d'apprentissage, de promotion, de taux de salaire, de transfert, de mise à pied ou de licenciement (ni tolérer que d'autres prennent des décisions en fonction de tels facteurs).
- h) ne jamais permettre que des handicaps physiques déterminent des décisions relatives au travail, à moins que de tels handicaps n'empêchent une personne de faire son travail en toute sécurité et

que le poste ne puisse être adapté.

En plus de son code de conduite interne, le Groupe SIPH applique, sur tout son périmètre, les termes du Code du Travail et du Code Pénal des pays concernés.

ELIMINATION ET ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE ET DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le risque de travail forcé ou obligatoire est faible au sein du Groupe. Nous nous efforçons de garantir des relations de travail librement choisies et exemptes de menaces, conformément aux législations nationales, internationales et au code de conduite du Groupe. Chaque employé dispose d'une fiche de poste. Dans le cas contraire, il est en droit d'en exiger une.

SIPH, à travers sa politique de lutte contre le travail des enfants, s'engage à ne pas employer d'enfants ni dans ses usines ni dans ses plantations, pour les emplois directs ou via les prestataires. Toutes les filiales du Groupe disposent de cette politique et veillent à son application stricte.

Des cours de vacances organisés pour les enfants des communautés locales à GREL sont un exemple de lutte. Ils ont pour objectif d'éviter de les retrouver dans les plantations durant cette période. Ce programme connaît un succès à tel point que ces capacités seront augmentées à l'avenir pour s'adapter à la demande croissante.



Répartition de l'effectif par zone géographique

Filiales \ Désignation	Travailleurs permanents 2020	Travailleurs temporaires 2020	Travailleurs permanents 2019	Travailleurs temporaires 2019	Variation 2020/2019
SIPH (France)	23	1	23	0	0,00%
SAPH (Côte d'Ivoire)	5663	0	5 830	0	-2,86%
GREL (Ghana)	639	2723	488	3 023	30,94%
RENL (Nigeria)	2674	0	2571	0	4,01%
CRC (Liberia)	775	8	842	0	-7,96%
TOTAL	9774	2732	9754	3023	0,21%

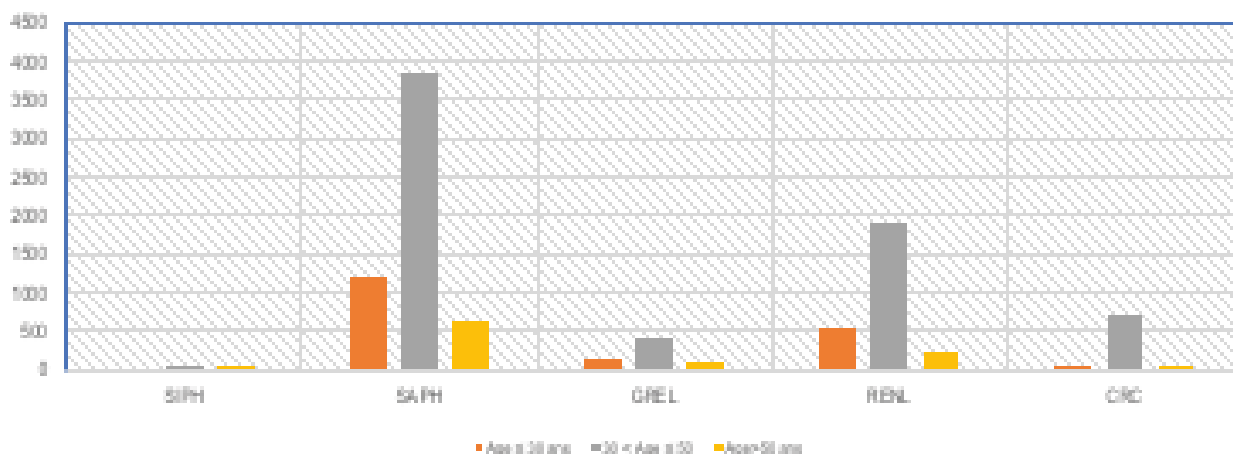
Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	2020	2019	Variation 2020-2019
Effectif-Hommes	8 434	8 580	-1,70%
Effectif-Femmes	1 340	1 174	14,14%
Cadres-Total	219	192	14,06%
Cadres-Hommes	186	162	14,81%
Cadres-Femmes	33	30	10,00%
Femmes dans le Comité de direction	3	4	-25%
% cadres	23, 94%	1,97%	13,7%

Répartition de l'effectif par âge

Désignation	2020	2019	Variation 2020-2019
Age ≤ 30 ans	1885	648	190,90%
30 < Age ≤ 50	6874	8 124	-15,39%
Age > 50 ans	1015	982	3,36%
Total	9774	9754	0,21%

Pyramide des âges



Embauches

Désignation	2020	2019	Variation 2020-2019
Total (CDI, CDD)	713	1 059	-33%

Répartition des licenciements et départs

Désignation	2020	2019	Variation 2020-2019
Age ≤ 30 ans	129	59	153
30 < Age ≤ 50	129	129	0
Age > 50 ans	680	853	-20

7.2.2. Rémunérations et avantages sociaux

SIPH gère les évolutions des salaires en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie dans chaque pays, et évalue régulièrement l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché du travail.

Des évaluations individuelles sont faites régulièrement et permettent de gérer les évolutions des carrières et des rémunérations.

SIPH applique également les principes de non-discrimination dans sa politique de rémunération et d'évolution de carrière.

Tous les cadres disposent d'une part variable individuelle dans leur rémunération et d'un plan de retraite. Selon le contexte de chaque entité, les employés bénéficient de soin de santé à travers une assurance maladie ou à travers l'apport direct de soins.

Rémunérations

Désignation	2020	2019	Variation 2020-2019
Rémunération Totale	42 164 720,22 €	36 432 773,05 €	16%
Rémunération Homme	36 320 793,55 €	-	
Rémunération Femme	6 095 974,62 €	-	
Rémunération Totale - OUVRIERS	13 453 947,10 €	-	
Rémunération Totale - EMPLOYÉS	14 021 881,20 €	-	
Rémunération Totale - AGENTS DE MAITRISE	4 361 600,93 €	-	
Rémunération Totale - CADRES	10 579 338,93 €	-	

NB : les rémunérations des catégories dans le tableau ci-dessus n'ont pas été estimées en 2019

7.2.3. Organisation du temps de travail

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé

dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. Ci-après, les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie

Heures travaillées

Filiales	2020	2019	Variation 2020-2019
Heures travaillées	27 502 542	28 233 909	-2,5%

Répartition des jours d'absence par motif

Filiales Désignation						2020	2019	Evolution 2020 / 2019
	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC			
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (hors paludisme)	151	14 923	260	2 975	2 152	20 461	25 794	-21%
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	N/A	2 370	342	354	105	3 171	3 524	-10%

7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail

Notre politique en santé sécurité continue d'être déployée au niveau Groupe à travers notre engagement à assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés, un lieu de travail sûr et

sain minimisant au maximum les risques de blessures et de maladies. Elle se décline ainsi par l'analyse des risques au poste de travail et des plans d'actions pour sa mise en œuvre. La sensibilisation des travailleurs sur des thématiques de santé sécurité et le contrôle permanent du port des équipements de protection individuelle (EPI) nous permettent de réduire sensiblement les risques d'accidents, et en particulier d'accidents graves.

Même s'il n'existe pas d'accord signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail, le Groupe respecte scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires en la matière.

Nous déplorons en 2020 un cas de décès lié à un accident du travail (un saigneur a été touché par la foudre lors d'un orage). Le Groupe présente encore toutes ses condoléances à la famille endeuillée. Notre

engagement doit être renouvelé chaque jour par chacun de nos employés, à commencer par l'exemplarité de nos dirigeants. Le taux de fréquence reste à un niveau jugé bas pour ce type d'activité, atteignant 3,12 et un taux de gravité de 0,07 en 2020.

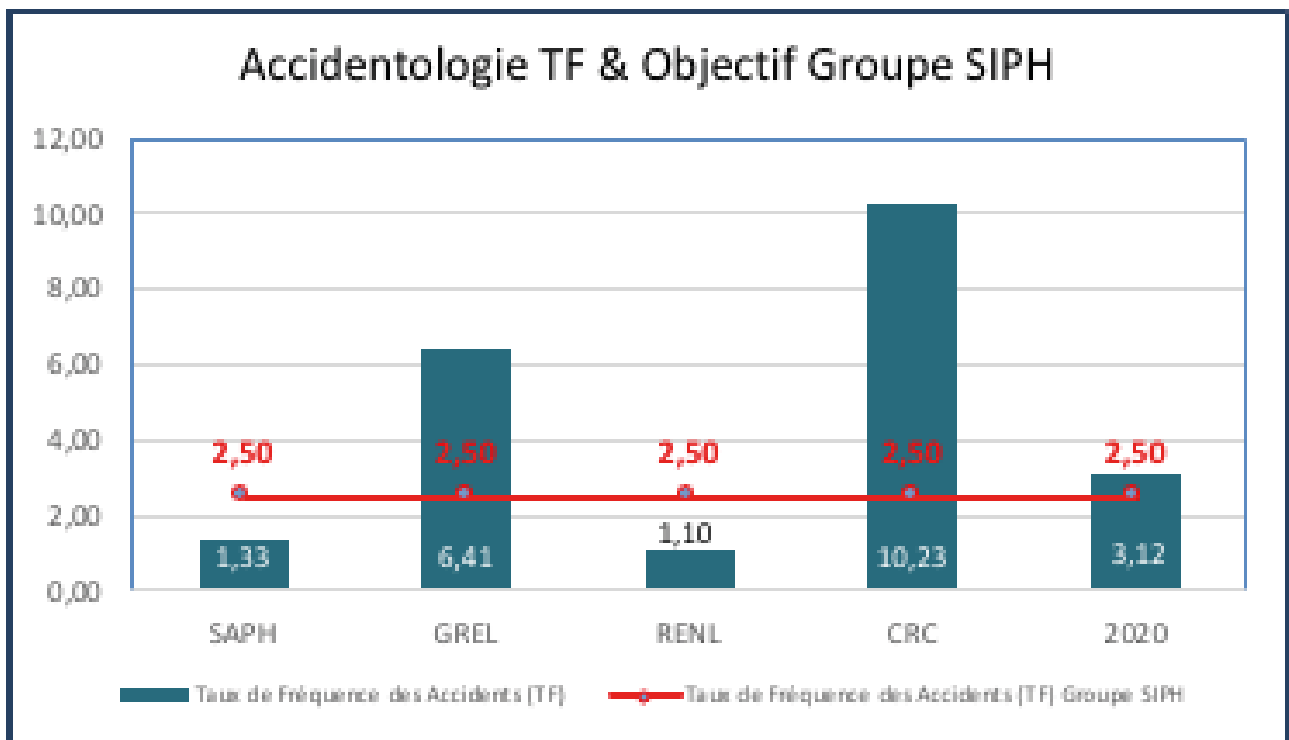
Toutefois, les taux élevés à GREL et CRC donnent lieu à des plans d'action et de sensibilisation spécifiques, pour viser une forte réduction en 2021.

Répartition des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité (CDI/CDD + Contractuels)

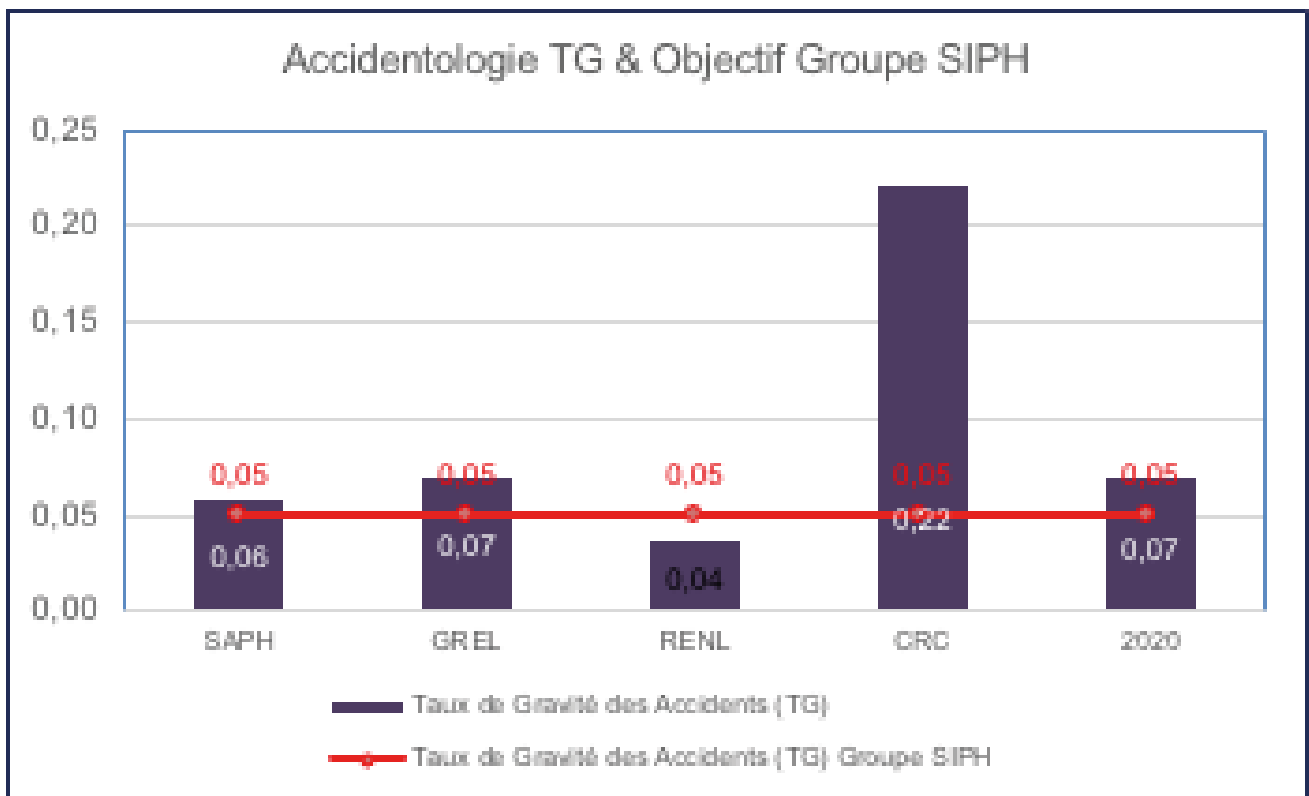
Filiales Désignation	Filiales					2020	2019	Evolution 2020 / 2019
	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC			
Nbre d'accidents avec d'arrêts USINE	0	10	10	0	3	23	17	35%
Nbre d'accidents avec d'arrêts PLANTATION	0	7	31	6	12	56	51	10%
Nbre d'accidents avec d'arrêts								
ADMINISTRATION & CMS	0	1	0	0	3	4	1	300%
Nbre total d'accident du travail	0	18	41	6	18	86	69	20%

Filiales Désignation	Filiales					2020	2019	Evolution 2020 / 2019
	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC			
Nbre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail-USINE	0	528	121	0	25	674	244	176%
Nbre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail-PLANTATION	0	268	327	199	229	1023	502	103,7%
Nbre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail								
ADMINISTRATION & CMS	0	0	0	0	13	13	81	-84%
Total de jours d'arrêt liés aux accidents	0	796	448	199	267	1895	827	107%
Heures totales travaillées	46462	13 569 928	6 394 288	5 472 337	2 052 053	27 502 542	28 233 909	-2,5%
Taux de fréquence des accidents	0,00	1,33	6,41	1,10	8,77	3,12	2,44	23%
Taux de gravité des accidents	0,00	0,06	0,07	0,04	0,13	0,07	0,03	112%

Accidentologie TF & objectif groupe SIPH 2020(CDI/CDD + contractors)



Accidentologie TG & objectif groupe SIPH 2020



LES MALADIES PROFESSIONNELLES

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) est au nombre de 45 tableaux à ce jour. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnifiables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de la SAPH :

- **Tableau N°4** : Affections professionnelles provoquées par le benzène... (Carburant, réactifs de laboratoire) ;
- **Tableau N°7** : Tétanos professionnel (travaux agricoles et industriels exposant au bacille tétanique) ;
- **Tableau N°40** : Affections dues au bacille tuberculeux (personnel de soins) ;
- **Tableau N°42** : surdit e provoqu e par des bruits l esionnels (scieurs, ouvriers fabrication, standardiste, ateliers m ecaniques) ;
- **Tableau N°43** : Affections professionnelles provoqu es par le bois (scieurs) ;
- **Tableau N°44** : Affections p eriarticulaires provoqu es par certains gestes et postures de travail (culture, usine) ;
- **Tableau N°45** : Affections chroniques du rachis lombaire provoqu es par la manutention manuelle de charges lourdes (culture, usine, services de sant e).

Les mesures de pr evention (sensibilisation, visites annuelles syst ematiques, surveillance du milieu de travail,  quipements de protection, etc.) mises en  uvre et suivies p eriodiquement par les services de sant e au travail (avec des m edecins du travail sur l'ensemble des sites) et les charg es de s ecurit e ont pour objectif de maintenir de bonnes conditions de travail. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistr e et reconnue par la Caisse Nationale de Pr evoyance Sociale (CNPS) et couvrant le champ d'activit e de la SAPH.

A ce jour, le Ghana n'a pas de politique nationale en mati ere de gestion de la sant e et de la s ecurit e au travail, comme l'exige la convention n o 155 (1981) de l'OIT. Il existe toutefois la Loi de 1970 sur les usines, les bureaux et les magasins (Loi 328). Il existe  galement la loi sur l'indemnisation des accidents du travail 1987 (PNDC 187) qui concerne l'indemnisation des blessures corporelles caus es par les accidents du travail et, par cons equent, affecte indirectement la surveillance de la s ecurit e des travailleurs et du lieu de travail

UN ENJEU LOCAL PARTICULIER   G ERER : VIH ET PALUDISME

A SAPH, il faut noter la baisse constante d'ann ee en ann ee de l'incidence du VIH de 5,4% (2009)   0,74% (2018) et   0,45% en 2020 sur les employ es, alors m eme que le taux national est de 3,7%. Cette performance constante dans la r eduction de l'impact du VIH est notamment due aux actions de pr evention (sensibilisations, d epistage annuelle des agents, etc.).

Sur le volet de l' limination de la transmission de la m ere   l'enfant, 141 enfants n es de m eres s eropositives, issues des communaut es, ont  t  test es dont 3% sont d eclar es s eropositifs ; soit 97% de taux de r eussite.

A fin 2020, on recense 20 nouveaux cas de VIH sur 4455 d epist es dont 18 sont sous m edicaments Anti-Retro Viraux.

Du point de vue du VIH, au total 254 actions de sensibilisation au niveau SIPH ont  t  organis ees   l'attention de 4750 personnes. Plus de 77187 pr eservatifs (achet es, dons d'ONG, don du minist ere de la Sant e...) ont  t  distribu es en 2020.

LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA 2020 A CONSIST    :

- Sensibiliser les salari es par une communication interpersonnelle lors des visites annuelles sur la pr evention et le d epistage du VIH ;
- Organiser une causerie d ebats avec les conjoints des salari es sur la pr evention et le d epistage du VIH ;
- Organiser des s eances de projection de film suivi de d ebats   l'attention des salari es et leur famille et la communaut e (1 par village/an) ;
- Journ ee Mondiale de Lutte contre le VIH/SIDA (d ecembre 2019) avec animation et activit es sportives.

LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME EN 2020 A CONSIST    :

- Marquer la journ ee mondiale de lutte contre le paludisme
- Former les pairs  ducateurs
- Organiser des concours villages propres

7.2.5. Amélioration du cadre de vie

Pour rapprocher ses employés de ses sites d'activité, des logements de travailleurs sont construits. Les logements sont bâtis selon les catégories professionnelles. Deux types de construction existent au niveau du Groupe SIPH :

- Les constructions en agglo,
- Les constructions en briques de ciment,
- Les constructions en briques de terre comprimée (BTC).

Le deuxième type de construction a été adopté par le Groupe depuis quelques années. Dans sa conception initiale, il permet de réduire l'empreinte carbone

causée par la production et le transport du ciment, de contribuer à l'efficacité énergétique des bâtiments et d'optimiser les coûts de construction.

La plupart des employés vivent sur les sites avec leurs familles. Cet état de fait induit SIPH à prendre les dispositions pour garantir un meilleur cadre de vie à ses travailleurs et leurs familles. Les sites comprennent donc les infrastructures (écoles, centres de santé, petits commerces, terrains de sport...etc.) nécessaires à l'épanouissement des enfants et de leurs parents.

Aujourd'hui, le Groupe SIPH compte environ 10.000 logements existants, y compris les logements en BTC et en agglo.



7.2.6. Relations sociales

Relation sociale : favoriser le dialogue et La liberté d'association et du Droit de négociation collective

Le dialogue social est indispensable à l'équilibre entre les parties en présence. Cela se traduit, au sein de notre Groupe, sous différentes formes :

- L'existence d'un cadre réglementaire et d'organes représentatifs du personnel (code du travail, règlement intérieur, délégués du personnel, syndicats des travailleurs, Comité Santé Sécurité au Travail...).
- Le développement de canaux de communication accessibles tels que la communication interne du Groupe SIFCA, la communication mensuelle

à la SAPH, « l'Infoboard à GREL, et RENL News.

- L'implication du personnel dans la définition des objectifs et la démarche de progrès continu : réunions de revue budgétaire et groupes de travail sur diverses thématiques.

Des programmes permettant de motiver le personnel: cérémonie de meilleurs contributeurs, rémunération variable, idées progrès, journée annuelle du management (JAM), cérémonies de vœux, assurance/retraite complémentaire, mutuelle, bilan annuel de santé.

Des formations sont assurées au personnel, à leurs représentants et au management, pour la connaissance des procédures disciplinaires, du code du travail, des conventions collectives...etc.

La démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles privilégie également:

- le dialogue social.
- L'implication des salariés dans le processus de détection des risques liés à leurs activités et la prise en compte de leur opinion et des choix.
- L'implication des instances représentatives du personnel (Comité Santé Sécurité au Travail, délégués du personnel).

SIPH France fait partie de la branche SYNTEC et à cet effet est rattachée à la convention collective n° 3018.

A GREL, la nouvelle convention collective 2018-2021 est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2019. Elle a été signée pour une durée de 3 ans entre l'Entreprise et l'Union Générale des Travailleurs du secteur agricole du Ghana et comprend 40 articles regroupés en 7 parties.

A RENL, la convention collective du travail entre l'Association des Employeurs du Secteur Agricole et Assimilés (NAAAAE) et le Syndicat des Travailleurs du secteur Agricole et Assimilés du Nigeria (AAWUN), a été signée en 2006 pour une durée de 3 ans. Depuis 2009, cet accord n'a pas encore été renégocié sur le plan national. Pour autant, RENL et d'autres sociétés travaillent à rehausser la plupart des allocations mentionnées dans cet accord.

A CRC, une nouvelle convention a été signée et est en vigueur depuis 2018. Elle comprend dans ses grandes lignes les mêmes articulations que celles de GREL.

A SAPH, les représentants du personnel sont renouvelés par élection. Ils sont consultés et associés aux décisions touchant les travailleurs. Le nouveau code du travail en Côte d'Ivoire a été largement expliqué au personnel de la SAPH avec des sessions particulières pour les représentants du personnel.

PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL

SIPH est dotée d'un Conseil Social et Economique (CSE) constitué de deux membres : 1 titulaire et 1 suppléant

Conformément à ses obligations légales, une réunion doit être effectuée 1 fois par mois avec la Direction notamment dans le cadre du dialogue social et des procédures et de consultation du personnel.

Les affichages obligatoires (Lutte contre la discrimination à l'embauche, harcèlement moral et sexuel, égalité professionnelle entre les femmes et les

hommes, Medecine du Travail, Consignes de sécurité et d'incendie, Interdiction de fumer et de vapoter, Règlement Intérieur etc.) sont disponibles à un endroit spécifique (Cafeteria SIPH) et sont consultables à tout moment par l'ensemble du personnel. Ces affichages sont révisés à chaque évolution réglementaire.

BILAN DES ACCORDS SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

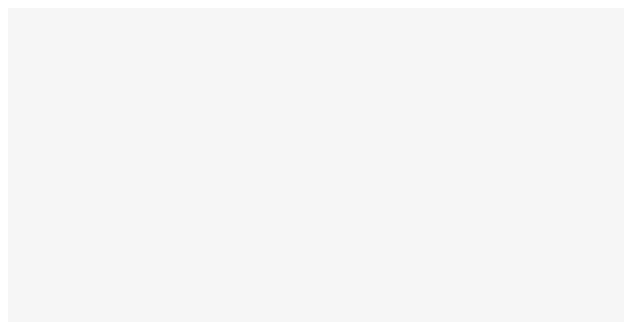
La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relève essentiellement de l'ordre public légal et réglementaire dominé par l'obligation de sécurité.

L'amélioration des conditions de travail s'inscrit dans une démarche plus ouverte, notamment dans le cadre d'accords conclus tant au niveau national et interprofessionnels (ANI) avec la définition notamment d'un cadre conventionnel en matière d'amélioration des conditions de travail (1975), de stress (2008) ou encore de lutte contre le harcèlement et la violence au travail (2010).

Les branches professionnelles imposent également diverses obligations particulières aux entreprises (cf. temps de travail ; repos ; congés ; formation ; sécurité ; etc.).

Les accords de branche relatifs à la santé et à la sécurité établis par les partenaires sociaux sont disponibles sur le site du SYNTEC.

Les évolutions dans le domaine de la santé et sécurité au travail, initié par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels et les ordonnances du 22 sept. 2017 doivent contribuer à pouvoir appréhender plus et mieux la question des conditions de travail dans l'entreprise tout en donnant plus de poids à la négociation collective. Parmi les principales mesures à retenir (non exhaustives), la prévention des agissements sexistes, le droit à la déconnexion, prévention de la pénibilité, la négociation collective etc.



7.2.7. Formation du personnel

POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

SIPH adapte ses besoins en formation en tenant compte des orientations stratégiques annuelles du Groupe, de ses ressources internes, du marché externe et des lois et règlements en vigueur.

Depuis le 7 mars 2016 (loi n°2014-88 du 05 mars 2014), SIPH, à l'instar de toutes les entreprises, doit effectuer, tous les (2) deux ans, un entretien professionnel avec chaque salarié pour évoquer ses perspectives d'évolution professionnelle et les actions à mettre en œuvre pour maintenir son employabilité. Une mise en place des gestions de carrières a été déployée au sein du Groupe, à laquelle le personnel du groupe SIPH est intégré.

Un plan quinquennal (2017-2022) de formation, en ligne avec les recommandations du Centre Ghanéen pour la Promotion des Investissements (GIPC) a été établi à GREL. Ce plan a fait l'objet de la signature d'un accord avec le gouvernement ghanéen. Il prévoit la formation des managers aussi bien sur des outils opérationnels que la formation sur des normes et

d'autres thématiques touchant à l'ensemble des catégories professionnelles.

De même, à la SAPH comme dans l'ensemble des filiales du Groupe, les plans de formation annuelle prennent en compte toutes les catégories professionnelles et les thèmes de formation sont tout aussi variés et adaptés aux besoins liés à l'activité.

La protection de l'environnement étant un enjeu clairement défini, toutes les filiales de SIPH se sont inscrites dans un processus de certification ISO 14001 version 2015. Ainsi, les sites de GREL, RENL, Bongo (SAPH) ont déjà obtenu leur certification et le processus est en cours pour les autres sites. Pour mener à bien ce processus, de nombreuses formations ont été effectuées sur le système de management environnemental.



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

Nombre total heures de formation	149 875	248 119	-40%
Nombre de salariés formés	6 927	6 954	0%
Nombre de salariés femmes formées	1 719	1 467	17%
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	29 843	39 131	-24%
Effectif Groupe SIPH	9774	9754	0,21%
Nombre moyen d'heures de formation/an/ salarié	15,33	25,43	-0,39

En 2020, les plans de formation ont été affectés par la pandémie, qui a restreint les possibilités de réunions et déplacements.

La formalisation du plan de formation intervient après avis des délégués du Personnel et en tout état de cause en respectant les obligations d'actions d'adaptation et

de développement du personnel.

Par ailleurs, sur l'année 2020, le nombre de femmes formées est de 1719 soit 24,81 % du nombre total de collaborateurs formés ; avec un volume moyen d'heure de formation de 17,36 heures par femme.

7.3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE



L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Désignation	Filiales				2020	2019	Evolution 2020 / 2019
	SAPH	GREL	RENL	CRC			
Nombre de projets Communautaires	36	1	20	0	57	26	1,19
Dépenses pour les Communautés (K€)	285	67	95	0	448	520	-13,8

7.3.1. Sous-traitance et fournisseurs

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA POLITIQUE D'ACHAT

SIPH a élaboré et divulgué une « Charte des Achats Ethiques », qui contient les 7 engagements du Groupe SIPH pour sa politique d'achats responsables :

- 1) Traiter les fournisseurs équitablement ;
- 2) Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- 3) Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus achat ;
- 4) Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption ;
- 5) Respecter la politique cadeau et invitation ;
- 6) Raisonner en coût et impact globaux ;
- 7) Mettre en place une démarche d'achat responsable progressive.

Cette charte est disponible sur le site de SIPH, et contient les références du dispositif d'alerte.

En moyenne 75% de la production du Groupe a été achetée auprès de planteurs indépendants en 2020. Cela dénote de l'importance des fournisseurs des matières premières dans l'atteinte des résultats du Groupe. Des actions en vue d'intégrer la RSE dans la politique d'achat du Groupe ont été réalisées.

Prise en compte des responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants.

SIPH, à travers ses filiales organise des rencontres périodiques avec les planteurs indépendants pour des séances de formation et d'échanges sur les bonnes pratiques agricoles.

À cette occasion, les questions relatives à la saignée des arbres, à la santé et à la sécurité au travail, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et de la biodiversité sont abordées.

Aussi, des superviseurs des entités du Groupe rendent régulièrement visite aux planteurs pour leur apporter l'encadrement nécessaire pour un meilleur rendement de leurs plantations.

DONNÉES PLANTEURS VILLAGEOIS 2020

Nombre total heures de formation	149 875	248 119
Nombre de planteurs encadrés	72261	8,012
Nombre de plantations encadrées	85112	18,976
Superficie encadrés (Ha)	255662	30,155
Ha/planteur	3,5	4
Ha en production	210405	29,000
Nombre de chefs secteur	12	7
Nombre de contrôleurs ordinaires	41	30
Nombre de contrôleurs Formation à la saignée	26	18
Nombre de moniteurs	233	88

7.4. ENVIRONNEMENT

7.4.1. Politique générale en matière environnementale

L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION

SIPH dispose d'une politique environnementale inspirée de la politique de durabilité du groupe SIFCA, définissant ses engagements et ses objectifs clés en matière environnementale et de préservation de la biodiversité.

Le Groupe continue le déploiement des systèmes de management environnemental (SME), de la biodiversité et de son engagement « Zéro Déforestation » en termes d'extensions, nouvelles acquisitions et replantation, conformément à cette politique. Les filiales du groupe continuent de mettre en place leur processus de certification.

GREL a obtenu la triple certification intégrée (SMI) 9001 ; 14001 et 45001.

RENL a obtenu son certificat ISO 14001 v 2015 en

2019 et vient de lancer le processus de certification intégrée 14001-9001 et 45001 qui devrait aboutir en fin 2021.

SAPH a également obtenu la certification ISO 14001 sur son site de Bongo et poursuit le processus sur l'ensemble des sites avec en attente l'audit de certification de la 45001 sur le site de Toupah.

Dès lors, il convient de noter que l'ensemble des filiales du groupe met en œuvre la politique environnementale dans le but d'assurer la bonne gestion des espaces agricoles et industriels qu'elles occupent, ainsi que les villages abritant les employés et leurs familles.

Les programmes de certifications environnementales, généralisés sur les filiales, dont les conditions de succès dépendent largement de l'implication de tous, est la preuve de la prise de conscience des dirigeants et salariés en matière de protection de l'environnement.

Cependant, des manquements relatifs à une non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale ont fait l'objet d'une amende pécuniaire de 2 744,08 EUR. Il s'agit d'une omission de déclaration de superficie d'une extension sur un site de SAPH.



LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS ;

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions s'élevaient à 1158 K€, et à 782 K€ en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

La communication des moyens dédiés à la gestion de l'environnement reste toujours partielle eu égard à la non-séparation des dépenses liées à l'environnement et d'autres types de dépenses, d'où le risque de sous-estimation de nos investissements et efforts en matière de gestion environnementale.

7.4.2. Pollutions

POLLUTION DE L'EAU, DU SOL ET DE L'AIR

La pratique quotidienne de nos activités peut générer des risques de pollution de l'eau et du sol si des précautions ne sont pas prises.

Au niveau de l'air, des mesures de rejets atmosphériques sont régulièrement effectuées par les agences de protection de l'environnement des pays où nous opérons dans le cadre de leurs visites réglementaires dans les filiales. La conception et l'exploitation des usines sont faites de manière à limiter la génération d'odeurs. Conjointement avec le CIRAD, GREL a accueilli de 2011 à 2013 pour 30 000 euros, des travaux de recherche sur les mécanismes de formation des odeurs (étude des microorganismes présents dans le latex, le sérum et les coagula). Ces travaux visaient également à tester des traitements

ou des modes de stockage qui empêcheraient leur développement et seraient à même de réduire l'impact olfactif à proximité des usines de caoutchouc.

Notons que les odeurs peuvent provoquer des nuisances, mais sans impact nocif sur la santé.

Cette étude a aussi permis de se rendre compte de la fonctionnalité des bio-filtres qui ont été installés sur le site. Par ailleurs, des recherches ont été effectuées sur la meilleure façon d'utiliser le charbon actif pour réduire de manière significative l'odeur générée par l'usine.

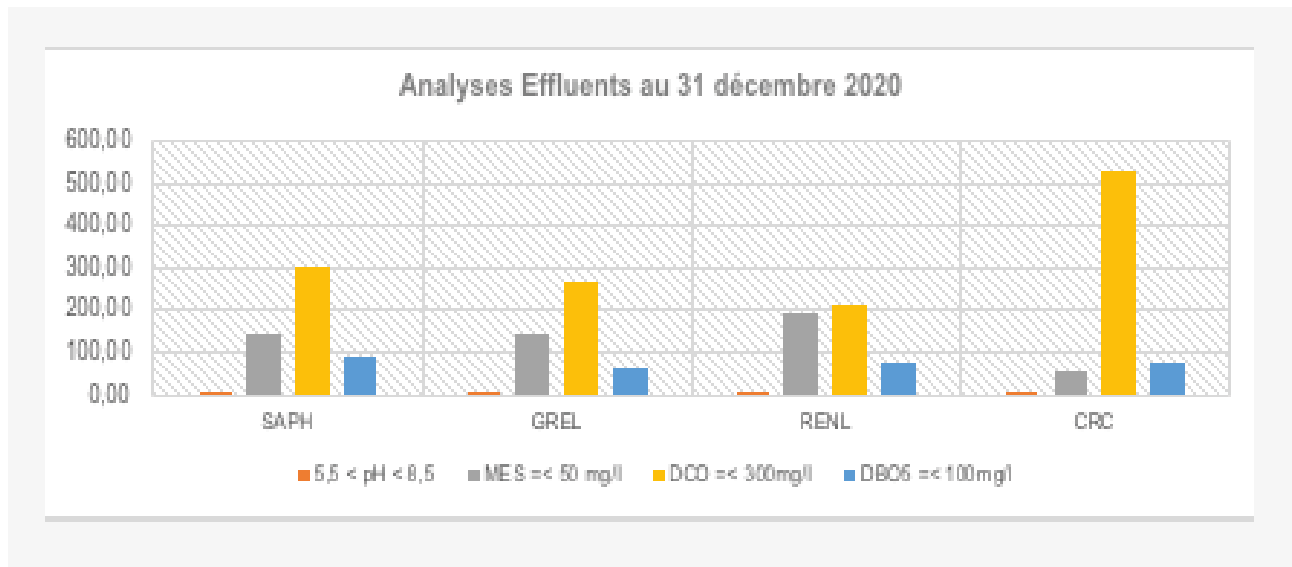
Les résultats préliminaires indiquent qu'il y a un effet du charbon actif sur l'odeur. Les actions entreprises à GREL ont permis de réduire notablement les plaintes de communautés environnantes. Aussi, les permis spécifiques sont renouvelés pour assurer la conformité au niveau des rejets atmosphériques.

Au niveau de l'eau : Il existe des risques de contamination liés aux traitements par produits phytosanitaires dans les plantations et à proximité des cours d'eau, au rinçage du matériel de traitement et au lavage des tenues de traitement dans ces eaux. Pour prévenir cette pollution, des mesures sont mises en œuvre, à savoir :

- La construction de vestiaire pour les applicateurs phytosanitaires.
- L'aménagement d'espaces de préparation et de mélange de produits phytosanitaires.

Dans l'ensemble des usines, le taux de recyclage des eaux utilisées dans le process devrait connaître une hausse. Des dispositions sont progressivement prises au niveau des usines pour capter une grande partie des eaux issues des derniers bassins de lagunage pour les réutiliser dans le process, afin d'économiser les prélèvements par pompage de la nappe ou des cours d'eau.

Désignation	Filiales				2020	2019	Evolution
	SAPH	GREL	RENL	CRC	Moy pondérée	Moy pondérée	2020 / 2019
5,5 < pH < 8,5	7,22	7,15	7,55	7,05	7,22	7,28	-1%
MES =< 50 mg/l	147,72	144,88	194,77	59,00	148,71	166,13	-10,5%
DCO =< 300mg/l	305,81	270,58	212,14	527,80	295,96	291,62	1%
DBO5 =< 100mg/l	91,12	62,46	78,00	77,55	84,14	93,65	-10%
DCO / DBO5 =< 4	3,36	4,33	2,72	6,81	3,52	3,11	0,13%



Toutefois, la fiabilité des mesures effectuées sur l'ensemble des sites devra être améliorée, avec le strict respect des protocoles standards

A GREL, il est apparu nécessaire de moderniser le système de traitement des eaux usées de la première usine puisque l'augmentation progressive de la capacité de l'usine de 3 t/h à 10 t/h génère plus d'effluents. Ainsi, après avoir examiné une étude réalisée par « ALMADIUS Engineering and Environnement de Belgique », il a été décidé de mettre à niveau le système de traitement des eaux usées afin de respecter les valeurs limites réglementaires de l'agence de protection de l'environnement.

Les lagunages pour le traitement des eaux usées sont opérationnels dans toutes les usines du Groupe. Des aménagements et investissements sont réalisés progressivement pour accompagner l'augmentation des niveaux de production et assurer la performance de ces lagunages.

Une deuxième usine a vu le jour à GREL. Dans sa conception et sa réalisation, ont été prises en compte des améliorations en termes de gestion de l'eau et du traitement des effluents, en tenant compte de l'expérience de la première usine.

AMÉLIORATION DES PARAMÈTRES PHYSICO CHIMIQUES

Au constat de ces deux dernières années, les résultats d'analyse de demande biochimique en oxygène (DBO) et de demande chimique en oxygène (DCO) montrent des niveaux de dépassement des valeurs limites réglementaires qu'il convient de corriger et d'améliorer.

Par suite des diagnostics techniques effectués en 2020 par l'Institut International de l'Eau, un plan d'action est établi pour améliorer rapidement la performance des bassins de lagunage et ramener ces paramètres à leur seuil normal.

Ce plan inclut la formation des personnes en charge, pour garantir la capacité des acteurs à détecter et corriger les dysfonctionnements des équipements. Une attention particulière sera apportée au curage des bassins pour améliorer leur efficacité. Ce plan se déroulera sur 2021 et 2022.

Au niveau du sol, il existe des risques de pollution liés aux déversements accidentels d'huile usagée, d'hydrocarbure et de matières grasses au sol. Pour pallier cette éventualité, des retenues et murets sont construits aux points de stockages des fluides.

NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES

La prise en compte des nuisances sonores et lumineuses est effective et se matérialise par les rapports de mesure délivrés par les services des agences de protection environnementale existantes au niveau de chaque entité du Groupe.

7.4.3. Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets

Considérant la nature des activités du Groupe, plusieurs types de déchets sont générés. Nous pouvons citer entre autres les déchets industriels, organiques, inertes et banals.

Les granulés de caoutchouc contaminés ou tombés, auparavant considérés comme déchets sont triés et traités pour être recyclés dans le process des usines, quand cela est possible sans compromettre les garanties de qualité.

Des mécanismes sont mis en œuvre dans chacune des filiales afin de trier les déchets, les diriger pour

certain vers des filières externes de traitement et de valorisation et pour d'autres, les destiner au compostage. Des aires de stockage d'huiles usagées sont également aménagées sur les sites agricoles.

Une autre valeur ajoutée dans le traitement des déchets est la récupération des déchets plastiques et la fabrication de pavés plastiques sur le site de Bongo à SAPH.

Production des déchets 2020 (t)

Désignation	2020	2019	Variation 2020-2019
Déchets non dangereux produits	643,01	585,02	9,91%
Déchets dangereux produits	51,18	107,88	-52,56%
Déchets non dangereux valorisés	466,52	498,11	-6,34%
Déchets dangereux valorisés	35,70	103,73	-65,59%

ACTION DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Cet enjeu ne concerne pas notre activité, qui ne produit pas de produits alimentaires. Nous ne pouvons qu'encourager les populations vivant sur nos sites à veiller à la bonne gestion de leurs aliments.

7.4.4. Utilisation durable des ressources

Maintien de la fertilité des sols : L'utilisation d'engrais enrobé sur l'année de planting permet de réduire par quatre la quantité d'apport d'engrais NPK et de maintenir la croissance des hévéas en raison de la meilleure efficacité de ce type d'engrais. Le gain est de l'ordre de 150 tonnes d'engrais NPK par an à l'échelle de la SIPH. Les jachères et rotations en pépinière permettent une bonne conservation de la fertilité des sols. Les fosses de drainage évitent l'hydromorphie et favorisent la vie organique des sols.

Les plantes de couverture, qui sont des légumineuses (*Pueraria*), fixent l'azote atmosphérique et enrichissent les sols, en plus de leur rôle notoire contre les plantes adventices et l'érosion. Le planting en courbe de niveaux ou terrasse, ainsi que les pratiques de sous-solage, contribuent également à réduire l'érosion des sols.

Les déchets organiques (feuilles mortes, branches, souches) déposés au sol pendant la vie de l'arbre, ou laissés sur place après abattage sont progressivement réincorporés au sol, et l'enrichissent en matière organique, ce qui améliore les propriétés physiques et biologiques du sol, et garantissent le maintien de sa fertilité.

Au-delà de nos plantations industrielles, nous soutenons et encourageons des pratiques agricoles durables à travers l'assistance technique que nous apportons aux planteurs.

L'évaluation topographique des flux hydrauliques, le planting en courbes de niveau (contourlines) ou en terrasses, le sous-solage avant planting, permettent une optimisation de l'utilisation de l'eau, et favorisent l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, améliorant les réserves hydriques tout en évitant l'érosion.

GESTION DES ZONES DE TOURBIÈRE

Une tourbière est une zone humide caractérisée par la présence de sphaignes. Ces mousses en mourant s'accumulent progressivement pour former de la tourbe, un sol caractérisé par sa très forte teneur en matière organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale.

Ces espaces tourbeux sont des zones à haute valeur de conservation et protégées sur le plan international.

Par ailleurs, SIPH n'a identifié de présence de zone de tourbière à l'intérieur de ses concessions dans tous les pays où il opère. Quoiqu'il en soit, SIPH s'est engagé, conformément aux exigences internationales, à ne pas planter dans ces zones et à les conserver dans leur intégralité.

7.4.5. Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée

Une politique de gestion de l'eau, avec des objectifs de réduction n'est pas clairement définie. Cependant, la comptabilisation de la consommation d'eau est effective mais pas exhaustive. Bien que des compteurs d'eau existent dans les filiales, le dysfonctionnement de ces équipements peut perturber le relevé réel des consommations d'eau entraînant parfois des estimations des volumes consommés.

En plus de l'impact de la croissance de l'activité industrielle, l'augmentation des quantités enregistrées en 2020 provient essentiellement d'une meilleure prise en compte des mesures.

INTENSITÉ DE CONSOMMATION DE L'EAU

L'intensité de consommation s'obtient en rapportant la

consommation totale de l'eau à la production usinée. On obtient ainsi un ratio de 17,3 m³ pour une tonne de caoutchouc usiné.

SIPH cherche à réduire cette intensité dans un premier temps à 10m³ d'ici à 2022, et réduire également la consommation d'eau en installant progressivement les systèmes de pompage de l'eau dans les derniers de lagunage pour recycler au niveau du prélavage des fonds de tasse à l'usine.

MISE EN ŒUVRE DE PROTECTION DES COURS D'EAU NATURELS À TRAVERS LES ZONES TAMPONS

- La mise en œuvre consiste d'abord à identifier des cours d'eau dans nos concessions et zones à préserver. Ensuite, les actions suivantes sont à prendre en compte :
- Faire un marquage visible des arbres d'hévéa existants dans les zones à préserver (rives des cours d'eau) ;
- Strictement interdire l'usage de pesticides et herbicides sur ces zones préservées et les arbres marqués ;
- Ériger des panneaux de sensibilisation aux applicateurs phyto ;
- Laisser la végétation naturelle repousser en bordure des cours d'eau ;
- Planter des arbres pour ceinturer et enrichir les zones délimitées

Consommation d'eau

Désignation	2020	2019	Variation 2020-2019
Consommation d'eau (m ³)	5 274 367	4 448 824	11%
Consommation d'eau de forage	3 581 549	1 402 529	107%
Consommation d'eau de surface	1 687 266	3 028 295	-44%
Consommation d'eau/T de caoutchouc (m ³)	17,3	17,6	-1,7%

Consommation d'énergie

Désignation	2020	2019	Variation 2020-2019
Electricité achetée au réseau (kWh)	59 160 770	50 231 979	17,7%
Consommation d'électricité/T de caoutchouc	194,4 kwh	199,1 kwh	-2,3%
Essence des véhicules (kWh PCS)	5 127 722	6 906 299	-26%
Diesel des véhicules (kWh PCS)	35 531 735	30 330 358	17%
Diesel pour les générateurs et séchoirs (kWh PCS)	78 272 948	61 630 236	27%
GPL (kWh PCS)	97 014 859	91 804 704	5,6%
Gaz naturel - Butane, oxygène et acétylène - (en KwhPCS)	293 907	5 954 465	-95%
TOTAL KWH PCS	275 401 941	246 858 041	+12%
Total KWH /T de caoutchouc	904,66	967,80	-7%

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (teqco2)

Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	2020	2019	Evolution 2020 / 2019
Désignation								
Emissions Totales	2	51 681	20 850	10347	3 233	86113	73 997	16%
TeqCO2 / T Caoutchouc						0,283	0,290	-2,4%
Emissions directes	NA	29 667	18 440	10174	3 233	61515	52 982	16%
Essence	NA	485	757	159	0	1 401	1 887	-26%
Diesel	NA	3 592	5 249	422	439	9 702	8 282	17%
Diesel pour les générateurs et sécheurs	NA	4 380	6 434	9 592	2 795	23202	18 021	29%
GPL	NA	20 932	5 997	0	0,000	26929	23 251	16%
Gaz butane	NA	277,82	3	1	0,0	282	1 541	-82%
Emissions indirectes	2	22 014	2 409	173	0	24598	21 015	17%
Liées à la consommation d'électricité achetée	2	22 014	2 409	173	0	24598	21 015	17%

L'utilisation réduite et raisonnée des traitements phytosanitaires, ainsi que le choix judicieux des produits, permettent de préserver l'ensemble des facteurs organiques de notre environnement.

Les toilettes sèches continuent à se mettre en place d'autant qu'elles font partie intégrante du standard des logements BTC à SAPH et GREL : elles permettent l'économie d'eau, et évitent la pollution de la nappe phréatique et génèrent des fertilisants par le compost pour les cultures vivrières. Le Groupe comptabilise 1541 WC existants à la fin de 2020

PRODUITS CHIMIQUES

Le plan d'action de réduction des quantités de produits phytosanitaire grâce à des applications raisonnées est mis en œuvre au niveau Groupe :

- **Reduction** des doses herbicides sur cultures,

faire un bilan des consommations et surfaces traitées (cultures et pépinières à analyser séparément), mise en place de nouveaux standards, vérification de bonne mise en œuvre, calcul du gain ; Ainsi, SIPH se fixe comme objectif de 2021 de réduire de 20% les pesticides à la maintenance par rapport au volume consommé en 2019. Un changement de méthodologie a été opéré, pour prendre en compte la matière active en kg (les valeurs de 2019 ont donc été corrigées en conséquence).

- **Construction** du projet de pulvérisation raisonnée sur pépinière. Un travail de recherche sur l'optimisation des apports de fertilisants en fonction des analyses de sol a débuté dans le cadre des études financées par un groupement lié à l'Institut Français du Caoutchouc qui associe la SIPH à d'autres sociétés de plantations (SOCFIN, MICHELIN).

Consommation de produits chimiques 2020 (Total Matière Active (Kg))

Total Mat Active (Kg)	SAPH	GREL	RENL	CRC	2020	2019	Evolution 2020 / 2019
Fongicide	3 712	3340	893	17	7 962	11 605	-31,3%
Herbicide	13979	10997	19747	2856	47 579	63 144	-24,6%
Insecticide					0	1	-1
Grand Total	17691	14337	20641	2873	55 541	74 750	-25%

7.4.6. Changement climatique et biodiversité

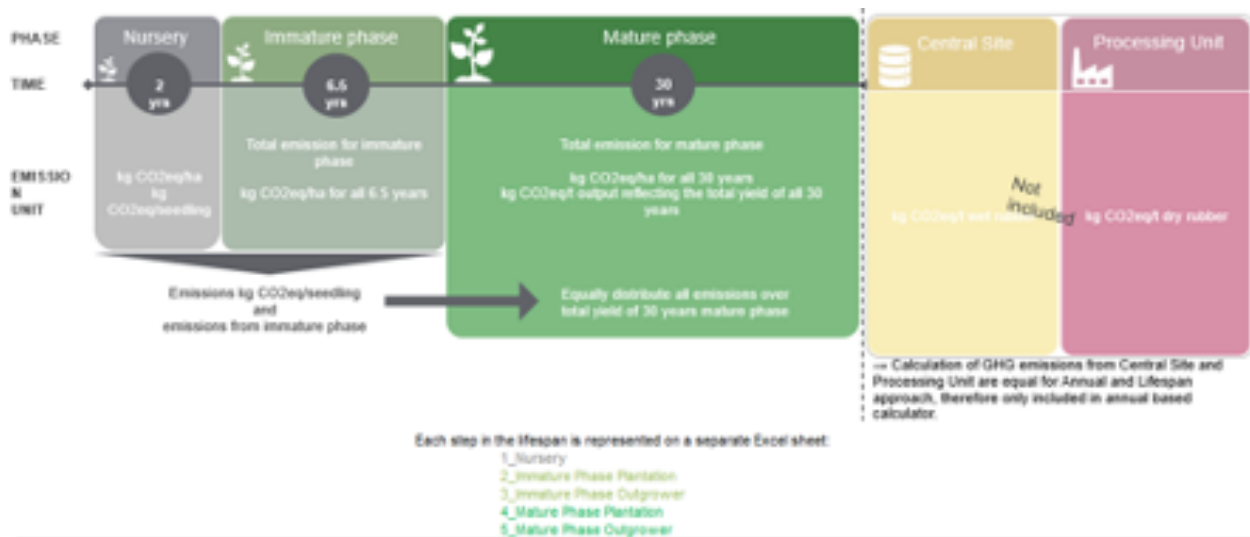
Sur le thème du changement climatique, SIPH met en place des mesures et initiatives afin de contribuer à le ralentir. Le Groupe adopte également des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Les plantations d'hévéa sont des « espaces forestiers », remplissant leur rôle de Puits de Carbone :

Les hévéas fixent le carbone atmosphérique par l'activité de photosynthèse de leurs feuilles, et utilisent ce carbone pour former de la biomasse (le bois), et synthétiser le caoutchouc naturel. Ce caoutchouc permet à l'industrie d'éviter de consommer davantage d'élastomères synthétiques, qui sont issus de ressources fossiles (les monomères, dérivés du pétrole), et nécessitent de grandes quantités d'énergie pour leur polymérisation.

APPROCHE DE BILAN CARBONE DE NOS PLANTATIONS

Depuis 2019, un calculateur des émissions de Gaz à Effet de Serre sur la durée de vie totale des hévéas et de la chaîne d'approvisionnement a été mis en place au niveau du Groupe et basé sur une approche des émissions en 5 étapes :

- 1) Les pépinières
- 2) Les surfaces immatures de plantations industrielles
- 3) Les surfaces immatures de plantations villageoises
- 4) Les surfaces matures de plantations industrielles
- 5) Les surfaces matures de plantations villageoises



Ce calculateur inclut donc toutes les étapes du cycle de production du caoutchouc : pépinières, plantations industrielles et plantations villageoises

Informations relatives au calculateur
Toutes les données se réfèrent à la période respective de chaque phase de la durée de vie d'un hévéa :

- Pépinière : 2 ans
- Phase immature : 6,5 ans
- Phase mature : 30 ans pour les plantations industrielles et 22 ans pour les plantations villageoises.

Les émissions de chaque phase sont transmises automatiquement d'un onglet à l'autre. Les données d'entrée sont répertoriées selon les catégories suivantes :

- Données générales (coordonnées de l'entreprise, type de culture, détails sur la zone de culture, période)
- Données de sortie (produit principal et sous-produits)
- Intrants (matériaux d'intrant, traitement des intrants)
- Transport (transport de la matière première en amont, transport de travailleurs)
- Engrais (azote et autres engrais)
- Les pesticides
- Énergie (consommation de carburant et d'électricité)

Les émissions des plantations industrielles et des planteurs villageois sont divisées en émissions des phases immatures et matures, et calculées séparément dans les feuilles de calcul respectives. Chaque feuille de calcul aboutit à un résumé des émissions totales pour chaque phase.

Les émissions sont calculées par phase et par hectare, ou par tonne de production.

En 2020 le bilan carbone de nos plantations s'élève à 463.000 tonnes de carbone, soit 1 700 000 tonnes d'équivalent CO₂.

UTILISATION DU BOIS

L'activité de production de chips de bois d'hévéa à SAPH se poursuit. Cette production est essentiellement cédée à des industriels locaux (raffinerie d'huile de palme, et usine textile) qui les utilisent comme biomasse dans leurs chaudières, en substitution d'énergies fossiles (gaz, gasoil). Ainsi le pouvoir calorifique issu de la combustion est récupéré pour produire de la vapeur et de l'énergie électrique. Cette vente permet d'une part, de couvrir les coûts d'abattage et de préparation de parcelles, et d'autre part de réduire les émanations de CO₂ par récupération d'une partie du bois en fin de vie.

On veille à conserver une part suffisante de la biomasse pour maintenir la fertilité et la vie organique des sols.

ZÉRO BRULAGE

SIPH réaffirme son engagement au zéro brûlage et peut affirmer ne pratiquer aucun brûlage lors des renouvellements ou extensions de ses plantations, et œuvrer à la prise de conscience des planteurs indépendants sur l'importance de lutter contre le brûlage des zones sauvages ou de tourbières à toutes les étapes de leurs activités.

L'usage raisonné des engrais, et en particulier des engrais azotés, dont la synthèse demande un fort besoin d'énergie, apporte une réduction des émissions

de CO₂, et également sur l'impact des transports. La généralisation des semis de légumineuses (*Pueraria*) sur les interlignes permet un apport d'azote qui réduit les besoins d'engrais de synthèse.

Les plantations jouissent de conditions favorables à la culture de l'hévéa : des pluviométries moyennes au-delà de 1400 mm par an avec une répartition sur une ou deux saisons des pluies. La saison sèche de 3 mois ne pénalise pas le potentiel de l'hévéa et correspond plutôt à l'hivernage des arbres (période de refoliation), pendant laquelle les jeunes feuilles résistent mieux aux maladies fongiques.

Le risque climatique porte sur trois aspects :

- Le vent (tornades) et la casse qu'il peut générer ;
- Une saison sèche prolongée : baisse des croissances et des productions, et risque d'incendie ;
- L'évolution climatique : perturbations physiologiques par l'évolution des températures et de la pluviométrie.

En ce qui concerne la casse au vent, la prévention est assurée lors du choix des variétés d'hévéas. Les variétés recommandées ont été testées sur de longues périodes et dans diverses conditions géographiques, et les variétés présentant de fortes sensibilités au vent sont exclues des recommandations. Depuis 2006, pour les variétés présentant un niveau de sensibilité avérée, la mise en exploitation a été retardée, afin de permettre d'avoir des arbres au diamètre plus gros, qui résistent mieux au vent. D'autre part, les plantations sont composées d'un mix variétal, afin de limiter les risques liés à une faiblesse non relevée sur une variété.

GESTION DES INCENDIES

Pour la saison sèche, des mesures de prévention de l'incendie sont mises en place et sont adaptées à chaque plantation selon le contexte. Il y a un vrai savoir-faire sur les plantations de la gestion des incendies, et le risque est limité à la perte de quelques hectares épisodiquement.

Ainsi en 2020 SIPH a enregistré les cas suivants :

SAPH

- 5 incendies à Bongo (plantations), sans dégâts ;
- 1 incendie à N'Grah (plantation), sans dégâts ;
- 2 incendies à Rapides Grah avec 390 arbres touchés ;
- 2 incendies à Bettié avec 53 arbres touchés.

Les très faibles conséquences des 10 foyers d'incendie montrent la rapidité de la détection et l'efficacité de l'intervention

GREL

- 2 incendies se sont produits dans une plantation immature en février 2020 avec 26 arbres touchés
- 1 incident d'incendie dans la cantine lié au distributeur d'eau
- 1 incident d'incendie dans la salle des serveurs avec le stabilisateur qui a pris feu.

Ces incendies ont été causés essentiellement par :

- Des feux de brousse accidentels provenant des plantations d'agriculteurs environnantes
- Défaut électrique
- Court-circuit électrique

RISQUE D'ÉVOLUTION CLIMATIQUE

L'évolution climatique, par définition, n'est pas connue à l'avance. L'ensemble de nos plantations est aujourd'hui en zone très favorable à l'hévéaculture. De plus, l'hévéa possède une capacité de s'adapter à des conditions de température et de pluviométrie moins favorables, ce qui est le cas dans les zones dites « marginales », comme le nord-est de la Thaïlande.

Il faudrait des évolutions extrêmes pour que nos plantations soient impactées.

Les évolutions extrêmes que l'on peut envisager :

- Des périodes pluvieuses très prononcées : de tels épisodes gêneraient la saignée et la récolte. Des moyens de prévention sont déjà utilisés : les parapluies sur les troncs, la préservation par acidification, la récolte en latex (même pour la production de slab), et au besoin ils pourraient être renforcés ou élargis.
- Une période sèche plus prononcée : Une augmentation importante de la saison sèche 4 mois ou plus - amènerait à modifier le système d'exploitation : au lieu d'avoir une saignée continue tout au long de l'année, on serait amené à faire un arrêt de saignée de l'ordre d'un mois, la perte de production serait de l'ordre de 5 à 7%. En pratique cette période d'arrêt mènerait à réduire les effectifs de saigneurs puisqu'ils prendraient leurs congés de façon groupée, et la perte de production serait en partie compensée par la réduction des effectifs.

RISQUES PHYTOSANITAIRES :

Les risques sanitaires sont connus et maîtrisés. La prévention passe par la sélection et les recommandations variétales. La sélection est un travail continu avec :

- La poursuite de l'évaluation des clones IRCA ; mise en place de champs clonaux en 2013 au Ghana, en 2016 au Nigeria, et le suivi des champs en place (15 dans le Groupe).
- La participation au sein de l'IFC (Institut Français du Caoutchouc) à un programme de création variétale avec des champs de sélection au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria.
- La participation à un programme d'échange au sein de l'IRRDB (International Rubber Research Development Board), en accord avec les autorités de chaque pays concerné.
- La mise à jour régulière de la recommandation variétale avec pas moins de 10 variétés.

SIPH participe également à un programme de recherche sur la maladie fongique *Corynespora*, toujours au sein de l'IFC. Ce programme a pour objectif d'intégrer un test de résistance au champignon *Corynespora* précocement dans le processus de sélection/création variétale.

Le contrôle des maladies de racines est assuré par les méthodes d'implantation des plantations et par un suivi sanitaire annuel. Les pratiques de préparation de terrain garantissent l'élimination de bois morts dans le sol, et le suivi sanitaire annuel fait partie des pratiques courantes des plantations. Le taux d'arbres atteints par le champignon *Fomès*, attaquant les racines, est contenu à un niveau oscillant entre 0,05 % et 0,25%,

ce qui garantit la pérennité des plantations, même en cas d'évolution climatique.

LES PRATIQUES DE SAIGNÉE DURABLE

L'hévéa à une durée de vie économique qui est estimée en fonction des clones. Pour garantir cette durée de vie, SIPH s'engage dans des pratiques de saignée durable. Pour ce faire, les pratiques suivantes sont observées :

- La saignée se pratique strictement sur les arbres matures.
- La consommation d'écorce : elle doit être suffisante pour libérer les vaisseaux laticifères de leurs bouchons de latex coagulé et laisser s'écouler le latex qui s'est régénéré dans l'écorce depuis la précédente saignée. Néanmoins, il ne faut pas trop consommer d'écorce sous peine de réduire la vie utile de l'arbre.
- **La profondeur de saignée** : elle doit être suffisante pour couper le maximum de vaisseaux laticifères, mais pas trop profonde pour ne pas toucher le cambium qui régénère les cellules de l'écorce : si le cambium est touché, il ne reconstituera pas une nouvelle écorce, provoquant une blessure préjudiciable à l'alimentation des prochaines zones saignées, ainsi qu'à une possible future saignée sur la même écorce après une dizaine d'années de régénération.
- **Les blessures** : elles sont la conséquence d'une saignée trop profonde et doivent être évitées ; on apprend notamment à corriger la trajectoire de la lame du couteau pour éviter d'agrandir la blessure au plus tôt.



7.4.7. Biodiversité

Le Groupe a défini quatre étapes dans la mise en œuvre des critères de préservation de la biodiversité sur les sites de plantation. Ce sont : la formation, les commissions de biodiversité, la mise en œuvre et le suivi. Ces dispositions concernent les sites existants, les nouvelles acquisitions, les extensions et les replantations :

- Former le personnel sur les critères de préservation de la Biodiversité et leur mise en œuvre par l'équipe Qualité Hygiène Sécurité Environnement SIFCA et/ou Développement Durable (DD) filiale.
- Mettre en place une Commission Biodiversité par site composée du Directeur du site, du chef des plantations, du Responsable DD filiale ou son représentant et du Géomètre filiale ou son représentant. La Commission est chargée de veiller à l'application des Critères de Préservation de la Biodiversité sur site
- En accord avec les membres de la commission, le Géomètre accompagné du Responsable DD filiale ou leurs Représentants feront les différentes délimitations par marquage à la peinture rouge. Les agents chargés de la préparation des terrains travailleront en fonction des marquages : zones à préserver selon les critères de préservation.
- Un plan d'action biodiversité 2018-2021 par site est élaboré avec l'appui du Département QHSE SIFCA. La commission biodiversité du site est responsable de la mise en œuvre du plan d'action Biodiversité.

ENGAGEMENT ZÉRO DEFORESTATION

Les Hautes valeurs de Conservation (HCV)

Les hautes valeurs de conservation (HCV) sont des caractéristiques biologiques, écologiques, sociales et culturelles importantes de notre environnement, telles que les espèces menacées, les berges des rivières ou les sites archéologiques. L'approche HCV est un processus en trois étapes dans lequel les HCV sont identifiés, gérés et surveillés pour assurer leur maintien au fil du temps.

Les 6 Hautes Valeurs de Conservation :

- **HCV 1** : Diversité des espèces
- **HCV 2** : Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage
- **HCV 3** : Ecosystèmes et habitats
- **HCV 4** : Services écosystémiques
- **HCV 5** : Besoin des communautés
- **HCV 6** : Valeurs culturelles

LES HAUTS STOCKS DE CARBONE (HCS)

L'approche HCS est une méthodologie utilisée pour distinguer les zones forestières qui méritent d'être protégées des zones dégradées qui peuvent être converties. L'approche HCS utilise un seuil de végétation entre la forêt naturelle et les terres dégradées sur la base de six classifications de végétation :

- 1) Forêt à haute densité
- 2) Forêt à densité moyenne
- 3) Forêt à faible densité
- 4) Forêt jeune en régénération
- 5) Broussaille
- 6) Terrain défriché

SIPH s'engage à utiliser les deux approches en retenant l'une ou l'autre, selon le cas, avant toute décision de mise en valeur de nouveaux terrains qui n'étaient pas déjà dédiés à des plantations d'hévéas, en effectuant des études par des consultants indépendants afin d'identifier les zones de conservations HCV et les forêts HCS.

Lorsque des zones HCV et HCS sont présentes sur nos sites, nous mettons en œuvre les mesures suivantes :

- La formulation d'un plan de management pour gérer et protéger les zones HCV identifiées lors des études ;
- Pour les zones identifiées comme HCV 1 - 4, l'accompagnement comprend une évaluation de la faune et de la flore, et des mesures de protection, afin de prévenir les activités illégales telles que le braconnage, le débardage d'essences forestières, et les feux de brousses.

Dans les zones de préservation historiquement dégradées, nous entendons favoriser le recru forestier et dans le cas extrême, des activités de restauration pour améliorer les valeurs de conservation identifiées.

A ce jour, la constitution des commissions biodiversité sur l'ensemble des sites hévéicoles à l'exception de RENL a été réalisée et l'on peut noter également la mise en œuvre effective de l'engagement Zéro Déforestation par la réalisation d'études de biodiversité. Ainsi une évaluation de haut stock de carbone a été réalisée à CRC au Liberia dans le River Gee.

Malheureusement, nous déplorons une erreur commise dans la délimitation, qui a provoqué l'abattage de 11 ha en limite de l'espace à protéger. Nous chercherons

à les compenser par le maintien de certains espaces sur la zone exploitable ou favoriser le recru forestier sur cette surface empiétée.

Les actions de GREL à Awudua ont consisté à :

- La mise à jour de l'étude HVC pour identifier les habitats naturels, les habitats critiques, la faune / flore et les espèces protégées vulnérables
- La mise à jour du plan de gestion environnementale à Awudua pour inclure des mesures d'atténuation spécifiques au site en vue d'éviter, minimiser et compenser l'impact, avec une cartographie détaillée des zones à protéger.

En 2018, GREL a publié le rapport de suivi de la biodiversité sur la réserve d'Awudua et des études HVC/ HCS préalables sur ses extensions en cours, notamment AWUDUA 2 et dans la région Est du Ghana. Elle dispose désormais de 605 ha de zone de préservation réalisée.

A SAPH, une évaluation des zones humides afin de définir les zones à protéger a été réalisée à Rapides Grah en 2017. SAPH totalise 311,5 ha de zone de réserve avec des coordonnées géographiques.

Au Nigeria, 430 ha de réserve forestière sont protégés à Iguobazuwa (RENL). Par ailleurs, une cartographie des zones humides avec une carte par site et géo référencée a été réalisée en 2017 ; avec une superficie totale de 2080,67 ha, répartie sur 9 divisions.

En 2020, les résultats d'évaluations à l'aide de la matrice d'évaluation des critères de biodiversité sont disponibles.

SURVEILLANCE DE LA DÉFORESTATION

SIPH, à travers l'initiative du Groupe SIFCA, a signé un partenariat avec la société Satelligence, en vue de la mise en place d'un système de surveillance de l'évolution de la déforestation autour de ses sites agricoles et dans ses bassins d'approvisionnement en Côte d'Ivoire et au Libéria.

L'objectif de SIPH et de tout le Groupe SIFCA est de se doter d'une base de données référence sur l'état des forêts concernées et de pouvoir détecter les tentatives de déforestation.

Le système de surveillance par satellite permettra de :

- Cartographier en temps réel le couvert forestier
- Prévenir le risque de dégradation des forêts
- Alerter et agir de façon proactive afin de pré-

server le patrimoine naturel

Pour le pôle caoutchouc, les cartes de référence des plantations, cultures intercalaires et les petites parcelles ont été fournies.

GESTION DE LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS

A l'issue des études fauniques et floristiques de la concession d'Awudua à GREL, les espèces d'intérêt de conservation enregistrées sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (2018) comprenaient un seul mammifère (pangolin arboricole ; *phataginus tricuspis* ; vulnérable), qui est également protégé à l'annexe II de la CITES avec le varan du Nil (*varanus niloticus*).

La civette africaine (*civettictis civetta*) est également protégée sur l'annexe III de la CITES. Les espèces enregistrées d'importance spéciale pour la conservation étaient les oiseaux de la famille des Ardeidés (aigrettes) et des accipitridés (oiseaux de proie).

Encore une fois, tous les primates enregistrés (Lowe's Monkey, Cercopithèques lowei; Potto, *Perodicticus potto*) et Demidoff's Galago, (*Galagoides demidoff*) et un grand nombre d'oiseaux rapaces de la famille des accipitridés dans la plantation, comme l'aigle à longue crête, (*Lophæetus occipitalis*); Épervier noir, (*Accipiter melanoleucus*); L'autour des palombes africain, (*accipiter tachiro*); Le milan noir, (*milvus migrans*) et le faucon de cuvier africain, (*falco cuvierii*) sont protégés en vertu des lois et règlements de la CITES et de la division ghanéenne de la faune.

La présence de ces espèces préoccupantes pour la conservation, à l'instar de toutes les réserves du Groupe, nécessite un effort concerté de conservation et de protection de la biodiversité afin de maintenir l'équilibre des fonctions écosystémiques. Pour ce faire, des actions suivantes sont réalisées :

- Érection de panneaux de signalisation pour la sensibilisation dans les concessions et autour des réserves.
- Initiative de planting d'espèces d'arbres indigènes et d'arbustes pour inclure des graines et des espèces fruitières
- Marquage clair des délimitations
- Interdiction d'ouverture de voies dans les réserves
- Restrictions d'accès et des patrouilles





METHODOLOGIE DE REPORTING





8.1. PÉRIMÈTRE

Le périmètre du Reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe. Les différentes filiales sont consolidées en intégration globale, conformément au périmètre financier. Le Reporting social et environnemental couvre depuis 2012, la totalité des activités du Groupe. Cependant, des filiales pour des raisons d'organisation interne ne sont pas exhaustives sur certains indicateurs.

L'entité SAPH compte 5 sites mais détient un fichier de collecte de données par site. RENL compte 4 sites mais présente un seul fichier avec des données consolidées et cette situation ne peut changer pour l'instant. La filiale CRC au Liberia a été incluse en partie dans le reporting en 2017 pour sa contribution aux données sociales qui s'améliorent, même si les données environnementales sont encore partielles et nécessite la mise en place d'un meilleur dispositif de collecte et de suivi.

Pour le site administratif de SAPH à Abidjan, les données environnementales sont exclues, à l'exception de la consommation de l'électricité du siège qui a été comptabilisée dans le cadre de ce rapport. Les consommations de carburant sur les unités d'encadrement des planteurs et les centres de collecte sont traités par le contrôle de gestion. Cependant, les

consommations de carburant des véhicules de service au siège et des véhicules de liaison ont été prises en compte dans ce rapport. Pour SIPH France, seule la consommation d'électricité est incluse.

Le Groupe mesure ses consommations d'eau à travers la mise en place de compteurs dont ne disposent pas CRC. Raison pour laquelle ce site n'a pas communiqué de données en la matière.

Sur l'indicateur des absences, nous avons fait une reformulation de l'indicateur en « absence payée et non payée » car le « nombre de jour d'absence pour raisons familiales et personnelles » est diversement suivi. Compte tenu du caractère spécifique et strictement encadré des Maladies Professionnelles Indemnissables (MPI), à ce jour, nous n'en avons recensé aucune qui respecte les critères définis dans le tableau des MPI en Côte d'Ivoire par exemple. En revanche, il existe bien des maladies à caractère professionnel (dermatoses, troubles musculosquelettiques...) non inscrit au tableau des MPI et donc non indemnissables sur lesquelles le Groupe tient à mener des plans d'actions. Mais dans le premier temps le Groupe entend d'abord atteindre un niveau de maturité relatif aux absences pour raison de maladie et de paludisme.

8.2. CHOIX DES INDICATEURS

Selon l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la « déclaration de performance extra-financière » présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif porte sur quatre catégories d'informations :

- Les conséquences sociales (sociales / sociétales) ;
- Les conséquences environnementales ;
- Le respect des droits de l'Homme (uniquement pour les entités cotées et assimilées) ;
- La lutte contre la corruption (uniquement pour les entités cotées et assimilées)

NB : Nous avons bien intégré dans ce rapport les deux dernières catégories d'informations (respect des droits de l'homme, et corruption) bien que SIPH soit sorti de la bourse depuis le 31 décembre 2019.

PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Les « contractuels » personnel mis à disposition par des tiers, sont pris en compte pour le calcul des indicateurs santé sécurité et formation à GREL alors que seuls les permanents (CDI-CDD) sont pris en compte par les autres filiales. Cette différence de méthode est justifiée par le fait que GREL a fortement recours aux « contractuels ». SIPH ne distribuant pas de produits pouvant impacter

directement la santé et la sécurité des consommateurs, les risques, politiques et diligences relatives ne sont pas applicables. Embauches et départs : les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD), les occasionnels étant exclus.

Licenciements : Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

Les déchets des zones d'habitations (logements construits par SIPH pour ses travailleurs et leurs familles) et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

La consommation d'électricité n'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

Le protocole de reporting ne renferme pas tous les indicateurs codifiés dans le fichier consolidé de reporting qu'on transmet à l'organisme tiers indépendant (OTI) ce qui ne facilite pas la compréhension de la méthodologie de reporting de certains indicateurs.

8.3. CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de la holding ainsi que de chaque filiale grâce aux coordinateurs qui les remontent, incluant des contrôles. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

Première phase, les filiales : chaque responsable en charge de développement durable dans les filiales collecte et consolide les données sur l'intégralité de

son périmètre. Les données consolidées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition du Département Développement durable de SIFCA.

Deuxième phase, le département DD du Groupe : organise des missions de collecte et de vérification des données remontées par les filiales. Il consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence.

8.4. 8.4.CYCLE DE REPORTING ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Le reporting se réalise chaque année du 1er janvier au 31 décembre.





AVIS D'ASSURANCE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT





Société Internationale de Plantations d'Hévéas
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

EY & Associés



Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».



Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les Informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des Informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (conditions de travail, égalité de traitement des travailleurs, amélioration du cadre de vie des salariés, changement climatique et déforestation, gestion et traitement de l'eau, gestion des déchets, inclusion et développement des communautés villageoises), nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Rapides Grah (SAPH) et Rubber Estates Nigeria Ltd. (RENL) ;

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 17 % et 35 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (17 % des consommations d'énergie, 32 % des heures travaillées, 35% de l'effectif) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2020 et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de vingt-sept semaines.

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration (responsable RSE et développement durable, responsable reporting RSE).

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Des lacunes dans la fiabilité des procédures d'établissement et de contrôle ont été constatées au sujet des indicateurs « nombre de logements existants », « nombre d'écoles soutenues », « nombre d'enseignants soutenus », « nombre d'élèves scolarisés », « nombre de projets communautaires » et « dépenses pour les projets communautaires ».



- Les actions de prévention du risque de déforestation ne sont pas suivies de manière quantifiée.

Paris-La Défense, le 21 avril 2021

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Laurent Vitse
Associé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Schmeitzky', written over a horizontal line.

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Nombre d'accidents de travail. Nombre de jours d'arrêt en raison d'accidents de travail, Nombre d'heures travaillées. Taux de fréquence et de gravité. Effectif, répartition par catégorie professionnelle et genre. Nombre d'heures de formation.</p>	<p>Les résultats des politiques de santé et sécurité au travail. Le Code de conduite. Les résultats des politiques discrimination et harcèlement. Les procédures de gestion des accidents du travail.</p>
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Consommation d'eau. Propriétés physico-chimiques des effluents (pH, matières en suspension, DBO, DCO). Quantité de déchets dangereux et non dangereux générés et valorisés. Consommation d'énergie (carburants, électricité). Emissions de CO2 scopes 1 et 2.</p>	<p>Les résultats des politiques HCV et lutte contre la déforestation. Les critères de préservation de la biodiversité. Les résultats des politiques de gestion des déchets. Les résultats des politiques environnementales.</p>
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Nombre d'écoles soutenues. Nombre d'enseignants soutenus. Nombre d'enfants scolarisés dans les écoles sur site. Nombre de logements existants. Nombre de projets communautaires. Dépenses pour les projets communautaires.</p>	<p>Les résultats des politiques discrimination et harcèlement. Les résultats des politiques relatives aux droits des communautés.</p>



10

INDEX DE CONTENU GRI

**Le Groupe SIPH adopte les normes de Reporting de développement durable de GRI et en applique les principes de Reporting.
Le Reporting a été préparé conformément aux normes GRI : OPTION ESSENTIELLE**

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 101 : PRINCIPES GÉNÉRAUX - 2016				
GRI 102 : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION - 2016				
PROFIL DE L'ORGANISATION				
	102-1	NOM DE L'ORGANISATION	3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE	P.12
	102-2	ACTIVITÉS, MARQUES, PRODUITS ET SERVICES	3.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC	P.13
	102-3	LIEU GÉOGRAPHIQUE DU SIÈGE	3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE	P.12
	102-4	LIEU GÉOGRAPHIQUE DES SITES D'ACTIVITÉS	3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE	P.12
	102-5	CAPITAL ET FORME JURIDIQUE	3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE	P.12
	102-6	MARCHÉS DESSERVIS	3.3. MARCHÉ DE LA SOCIÉTÉ ET SES SPÉCIFICITÉS	P.18
	102-7	TAILLE DE L'ORGANISATION	3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE	P.12
	102-8	INFORMATIONS CONCERNANT LES EMPLOYÉS ET LES AUTRES TRAVAILLEURS	3.1.4. RESSOURCES CLÉS POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF	P.13
	102-9	CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	7.3.1. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	P.55
	102-10	MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ET DE SA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	3.1.3. OBJECTIF À L'HORIZON 2025 ET 2030	P.13
	102-11	PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
	102-12	INITIATIVES EXTERNES	3.5. INITIATIVES EXTERNES ET ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS	P.21
	102-13	ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS	3.5. INITIATIVES EXTERNES ET ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS	P.21
STRATÉGIE				
	102-14	DÉCLARATION DU DÉCIDEUR LE PLUS HAUT PLACÉ	I. MOT DU DIRECTEUR GENERAL	P.4
	102-15	PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
ETHIQUE ET INTÉGRITÉ				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	102-16	VALEURS, PRINCIPES, NORMES ET RÈGLES DE CONDUITE	I. MOT DU DIRECTEUR GENERAL	P.4
GOVERNANCE				
	102-18	STRUCTURE DE GOUVERNANCE	3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE	P.12
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES				
	102-40	LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES	4.1.1. LISTE DES PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES	P.24
	102-41	ACCORDS DE NÉGOCIATION COLLECTIVE	7.2.6. RELATIONS SOCIALES	P.52
	102-42	IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES	4.1.1. LISTE DES PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES	P.24
	102-43	APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	4.1.1. LISTE DES PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES	P.24
	102-44	ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURS SOULEVÉS	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
PRATIQUE DE REPORTING				
	102-45	ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	3.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P.14
	102-46	DÉFINITION DU CONTENU DU RAPPORT ET DES PÉRIMÈTRES DE L'ENJEU	6. MATÉRIALITÉ DES ENJEUX	P.38
	102-47	LISTE DES ENJEUX PERTINENTS	6. MATÉRIALITÉ DES ENJEUX	P.38
	102-48	RÉAFFIRMATION DES INFORMATIONS	8.1. PÉRIMÈTRE	P.70
	102-49	MODIFICATIONS RELATIVES AU REPORTING	8.2. CHOIX DES INDICATEURS	P.70
	102-50	PÉRIODE DE REPORTING	8.4. CYCLE DE DE REPORTING ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	P.71
	102-51	DATE DU RAPPORT LE PLUS RÉCENT	I. MOT DU DIRECTEUR GENERAL	P.4
	102-52	CYCLE DE REPORTING	8.4. CYCLE DE DE REPORTING ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	P.71
	102-53	POINT DE CONTACT POUR LES QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT	3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE	P.12

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	102-54	DÉCLARATION DE REPORTING EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES GRI	I. MOT DU DIRECTEUR GENERAL	P.4
	102-55	INDEX DU CONTENU GRI	10. INDEX DU CONTENU GRI	P.81
	102-56	VÉRIFICATION EXTERNE	9. AVIS D'ASSURANCE DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	P.73
ELEMENTS D'INFORMATION SPECIFIQUES				
GRI 200 : NORMES ECONOMIQUES				
GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE - 2016	103-1	PRÉSENTATION DES ENJEUX PERTINENTS ET LEUR PÉRIMÈTRE D'IMPACT	6. MATÉRIALITÉ DES ENJEUX	P.38
	103-2	DESCRIPTION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE	3.4.1. UNE STRATÉGIE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	P.20
	103-3	EVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE	3.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P.14
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE				
GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE - 2016	201-1	VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE GÉNÉRÉE ET DISTRIBUÉE	3.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P.14
	201-2	IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET AUTRES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DUS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	5.1. FACTEURS DE RISQUES ET IMPACTS À MOYEN ET LONG TERME	P.30
	201-3	OBLIGATIONS LIÉES AU RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE	7.2.2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX	P.46
	201-4	AIDE FINANCIÈRE PUBLIQUE	3.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P.14
PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ				
GRI 202 : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ - 2016	202-1	RATIOS ENTRE LE SALAIRE AU PREMIER ÉCHELON STANDARD PAR GENRE COMPARÉ AU SALAIRE MINIMUM LOCAL	7.2.2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX	P.46
	202-2	PART DE CADRES SUPÉRIEURS RECRUTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ LOCALE	7.3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE	P.54
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 203 : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS - 2016	203-1	INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES ET MÉCÉNAT	7.3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE	P.54
	203-2	IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS SIGNIFICATIFS	7.3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE	P.54
PRATIQUES D'ACHATS				
GRI 204 : PRATIQUES D'ACHATS - 2016	204-1	PART DE DÉPENSES AUPRÈS DE FOURNISSEURS LOCAUX	7.3.1. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	P.55
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
GRI 205 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - 2016	205-1	ACTIVITÉS ÉVALUÉES EN TERMES DE RISQUE LIÉ À LA CORRUPTION	7.1. GOUVERNANCE ET ETHIQUE	P.42
	205-2	COMMUNICATION/FORMATION SUR POLITIQUES/ PROCÉDURES ANTI-CORRUPTION	7.1.4. ETHIQUE DES AFFAIRES ACHAT RESPONSABLE	P.43
	205-3	CAS AVÉRÉS DE CORRUPTION ET MESURES PRISES	7.1.4. ETHIQUE DES AFFAIRES ACHAT RESPONSABLE	P.43
COMPORTEMENT TICONCURRENTIEL				
GRI 206 : COMPORTEMENT TICONCURRENTIEL - 2016	206-1	ACTIONS EN JUSTICE CONTRE LE COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL ET LES PRATIQUES ANTITRUST	7.1.4. ETHIQUE DES AFFAIRES ACHAT RESPONSABLE	P.43
TAXES (POLITIQUE FISCALE)				
GRI 207 : TAXES - 2019	207-1	APPROCHE FISCALE	7.1.4. ETHIQUE DES AFFAIRES ACHAT RESPONSABLE	P.43
	207-2	GOUVERNANCE FISCALE ET CONTRÔLE DES RISQUES	7.1.4. ETHIQUE DES AFFAIRES ACHAT RESPONSABLE	P.43
	207-3	ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET PRISE EN COMPTE DE LEURS PRÉOCCUPATIONS	7.1.4. ETHIQUE DES AFFAIRES ACHAT RESPONSABLE	P.43
	207-4	REPORTING PAR PAYS	7.1.4. ETHIQUE DES AFFAIRES ACHAT RESPONSABLE	P.43

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 300 : NORMES ENVIRONNEMENTALES				
GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE - 2016	103-1	PRÉSENTATION DES ENJEUX PERTINENTS ET LEUR PÉRIMÈTRE D'IMPACT	6.MATÉRIALITÉ DES ENJEUX	P.38
	103-2	DESCRIPTION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE	3.4.3. UNE STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE	P.20
	103-3	EVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE	7.4.2. POLLUTIONS	P.57
MATIÈRES				
GRI 301 : MATIÈRES - 2016	301-1	MATIÈRES UTILISÉES PAR POIDS OU PAR VOLUME	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	P.59
	301-2	MATIÈRES RECYCLÉES UTILISÉES	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	P.59
	301-3	PRODUITS ET MATÉRIAUX D'EMBALLAGE VALORISÉS	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	P.59
ENERGIE				
GRI 302 : ENERGIE - 2016	302-1	CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE L'ORGANISATION	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES - CONSOMMATION D'ÉNERGIE	P.61
	302-2	CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE À L'EXTÉRIEUR DE L'ORGANISATION	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES - CONSOMMATION D'ÉNERGIE	P.61
	302-3	INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES - CONSOMMATION D'ÉNERGIE	P.61
	302-4	RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES - CONSOMMATION D'ÉNERGIE	P.61
	302-5	RÉDUCTION DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES DES PRODUITS ET SERVICES	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES - CONSOMMATION D'ÉNERGIE	P.61
EAU ET EFFLUENTS				
GRI 303 : EAU ET EFFLUENTS - 2018	303-1	INTERACTIONS AVEC L'EAU EN TANT QUE RESSOURCE PARTAGÉE	7.4.5. INTERACTIONS AVEC L'EAU EN TANT QUE RESSOURCE PARTAGÉE	P.60
	303-2	GESTION DES IMPACTS LIÉS AUX DÉVERSEMENT D'EAU	7.4.5. INTERACTIONS AVEC L'EAU EN TANT QUE RESSOURCE PARTAGÉE	P.60
	303-3	PRÉLÈVEMENT D'EAU	7.4.5. INTERACTIONS AVEC L'EAU EN TANT QUE RESSOURCE PARTAGÉE	P.60
	303-4	DÉVERSEMENT D'EAU	7.4.5. INTERACTIONS AVEC L'EAU EN TANT QUE RESSOURCE PARTAGÉE	P.60
	303-5	CONSOMMATION D'EAU	7.4.5. INTERACTIONS AVEC L'EAU EN TANT QUE RESSOURCE PARTAGÉE	P.60

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
BIODIVERSITÉ				
GRI 304 : BIODIVERSITÉ - 2016	304-1	SITES D'ACTIVITÉ DÉTENUS, LOUÉS OU GÉRÉS, SITUÉS DANS OU BORDANT DES ZONES PROTÉGÉES ET DES ZONES RICHES EN BIODIVERSITÉ À L'EXTÉRIEUR DES ZONES PROTÉGÉES	7.4.7. BIODIVERSITÉ	P.67
	304-2	IMPACTS SIGNIFICATIFS DES ACTIVITÉS, PRODUITS ET SERVICES SUR LA BIODIVERSITÉ	7.4.7. BIODIVERSITÉ	P.66
	304-3	HABITATS PROTÉGÉS OU RESTAURÉS	7.4.7. BIODIVERSITÉ	P.67
	304-4	ESPÈCES SUR LA LISTE ROUGE DE L'UICN ET SUR LA LISTE DE CONSERVATION NATIONALE DONT LES HABITATS SONT SITUÉS DANS DES ZONES AFFECTÉES PAR LES OPÉRATIONS	NON PRIS EN COMPTE	
ÉMISSIONS				
GRI 305 : ÉMISSIONS - 2016	305-1	ÉMISSIONS DIRECTES DE GES (CHAMP D'APPLICATION 1)	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	P.61
	305-2	ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES (CHAMP D'APPLICATION 2)	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	P.61
	305-3	AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES (CHAMP D'APPLICATION 3)	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	P.61
	305-4	INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	P.61
	305-5	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	7.4.4. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	P.61
	305-6	ÉMISSIONS DE SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE (SAO)	7.4.2. POLLUTIONS	P.57
	305-7	ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE (NOX), D'OXYDES DE SOUFFRE (SOX) ET AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES SIGNIFICATIVES	7.4.2. POLLUTIONS	P.57
DÉCHETS				
GRI 306 : DÉCHETS - 2020	306-1	GÉNÉRATION DE DÉCHETS ET IMPACTS SIGNIFICATIFS LIÉS	7.4.3. ECONOMIE CIRCULAIRE : PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	P.58
	306-2	GESTION DES IMPACTS SIGNIFICATIFS LIÉS AUX DÉCHETS	7.4.3. ECONOMIE CIRCULAIRE : PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	P.58

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	306-3	DÉCHETS GÉNÉRÉS	7.4.3. ECONOMIE CIRCULAIRE : PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	P.59
	306-4	DÉCHETS NON DESTINÉS À L'ÉLIMINATION	7.4.3. ECONOMIE CIRCULAIRE : PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	P.59
	306-5	DÉCHETS DESTINÉS À L'ÉLIMINATION	7.4.3. ECONOMIE CIRCULAIRE : PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	P.59
CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE				
GRI 307 : CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE - 2016	307-1	NON-CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION ET À LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES	7.4.1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	P.56
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS				
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS - 2016	308-1	NOUVEAUX FOURNISSEURS ANALYSÉS AVEC DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX	7.3.1. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	P.55
	308-2	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NÉGATIFS SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET MESURES PRISES	7.3.1. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	P.55
GRI 400 : NORMES SOCIALES				
GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE - 2016	103-1	PRÉSENTATION DES ENJEUX PERTINENTS ET LEUR PÉRIMÈTRE D'IMPACT	3.4.2. UNE STRATÉGIE SOCIALE	P.20
	103-2	DESCRIPTION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE	3.4.2. UNE STRATÉGIE SOCIALE	P.20
	103-3	EVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE	7.2. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	P.44
EMPLOI				
GRI 401 : EMPLOI - 2016	401-1	RECRUTEMENTS DE NOUVEAUX EMPLOYÉS ET ROTATION DU PERSONNEL	7.2.1. EMPLOI ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	P.44
	401-2	AVANTAGES ACCORDÉS AUX SALARIÉS À TEMPS PLEIN ET NON AUX EMPLOYÉS TEMPORAIRES OU À TEMPS PARTIEL	7.2.2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX	P.46
	401-3	CONGÉ PARENTAL	7.2.1. EMPLOI ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	P.44

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
RELATIONS EMPLOYÉS/ DIRECTION				
GRI 402 : RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION - 2016	402-1	PÉRIODES DE PRÉAVIS MINIMALES POUR LES MODIFICATIONS OPÉRATIONNELLES	7.2.6. RELATIONS SOCIALES	P.51
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL				
GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - 2018	403-1	SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.48
	403-2	IDENTIFICATION DES DANGERS, ÉVALUATION DES RISQUES ET INVESTIGATION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.50
	403-3	SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.50
	403-4	PARTICIPATION ET CONSULTATION DES TRAVAILLEURS ET COMMUNICATION RELATIVE À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.50
	403-5	FORMATION DES TRAVAILLEURS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.47
	403-6	PROMOTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.47
	403-7	PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES IMPACTS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DIRECTEMENT LIÉS AUX RELATIONS D'AFFAIRES	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.50
	403-8	TRAVAILLEURS COUVERTS PAR UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.50
	403-9	ACCIDENTS DU TRAVAIL	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.48
	403-10	MALADIES LIÉES À UN ACCIDENT DU TRAVAIL	7.2.4. CONDITION DE TRAVAIL ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	P.50

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
FORMATION ET ÉDUCATION				
GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION - 2016	404-1	NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR AN PAR EMPLOYÉS	7.2.7. FORMATION DU PERSONNEL	P.53
	404-2	PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DES COMPÉTENCES/AIDES À LA TRANSITION	7.2.7. FORMATION DU PERSONNEL	P.53
	404-3	POURCENTAGE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE DE REVUES DE PERFORMANCE ET D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE	7.2.7. FORMATION DU PERSONNEL	P.53
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES				
GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES - 2016	405-1	DIVERSITÉ DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DES EMPLOYÉS	7.2.1. EMPLOI ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	P.44
	405-2	RATIO DU SALAIRE DE BASE ET DE LA RÉMUNÉRATION DES FEMMES ET DES HOMMES	7.2.2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX	P.46
LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION				
GRI 406 : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION - 2016	406-1	CAS DE DISCRIMINATION ET MESURES CORRECTIVES PRISES	7.2.1. EMPLOI ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	P.44
LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE				
GRI 407 : LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE - 2016	407-1	OPÉRATIONS/FOURNISSEURS AVEC UN DROIT DE LIBERTÉ SYNDICALE	7.2.6. RELATIONS SOCIALES	P.52
TRAVAIL DES ENFANTS				
GRI 408 : TRAVAIL DES ENFANTS - 2016	408-1	OPÉRATIONS ET FOURNISSEURS PRÉSENTANT UN RISQUE SIGNIFICATIF LIÉ AU TRAVAIL DES ENFANTS	7.3.1. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	P.55
TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 409 : TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE - 2016	409-1	OPÉRATIONS ET FOURNISSEURS PRÉSENTANT UN RISQUE SIGNIFICATIF DE TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE	7.3.1. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	P.55
PRATIQUES DE SÉCURITÉ				
GRI 410 : PRATIQUES DE SÉCURITÉ - 2016	410-1	FORMATION DU PERSONNEL DE SÉCURITÉ AUX POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME	7.2.6. RELATIONS SOCIALES	P.52
DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES				
GRI 411 : DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES - 2016	411-1	CAS DE VIOLATIONS DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
EVALUATION DES DROITS DE L'HOMME				
GRI 412 : EVALUATION DES DROITS DE L'HOMME - 2016	412-1	OPÉRATIONS AYANT ÉTÉ SOUMISES À DES CONTRÔLES DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME OU DES ÉVALUATIONS DES IMPACTS	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
	412-2	FORMATION DES EMPLOYÉS SUR LES POLITIQUES OU PROCÉDURES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.33
	412-3	ACCORDS ET CONTRATS D'INVESTISSEMENT IMPORTANTS INCLUANT DES CLAUSES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME OU SOUMIS À UNE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS EN MATIÈRE DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.33
COMMUNAUTÉS LOCALES				
GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES - 2016	413-1	ACTIVITÉS IMPLIQUANT LA COMMUNAUTÉ LOCALE (IMPACT ET PROGRAMMES)	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
	413-2	ACTIVITÉS GÉNÉRANT DES IMPACTS NÉGATIFS SUBSTANTIELS, RÉELS OU POTENTIELS SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS - 2016	414-1	NOUVEAUX FOURNISSEURS ANALYSÉS À L'AIDE DE CRITÈRES SOCIAUX	7.3.1. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	P.55
	414-2	IMPACTS SOCIAUX NÉGATIFS SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET MESURES PRISES	7.3.1. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	P.55
POLITIQUES PUBLIQUES				
GRI 415 : POLITIQUES PUBLIQUES - 2016	415-1	CONTRIBUTIONS POLITIQUES	NON APPLICABLE	
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS				
GRI 416 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS - 2016	416-1	ÉVALUATION DES IMPACTS DES PRODUITS / SERVICES SUR LA SANTÉ / SÉCURITÉ	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
	416-2	CAS DE NON-CONFORMITÉ CONCERNANT LES IMPACTS DES PRODUITS ET DES SERVICES SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
COMMERCIALISATION ET ÉTIQUETAGE				
GRI 417 : COMMERCIALISATION ET ÉTIQUETAGE - 2016	417-1	EXIGENCES RELATIVES À L'INFORMATION SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET L'ÉTIQUETAGE	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
	417-2	CAS DE NON-CONFORMITÉ CONCERNANT L'INFORMATION SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET L'ÉTIQUETAGE	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
	417-3	CAS DE NON-CONFORMITÉ CONCERNANT LA COMMUNICATION MARKETING	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS				
GRI 418 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS - 2016	418-1	PLAINTES FONDÉES RELATIVES À L'ATTEINTE À LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS ET AUX PERTES DES DONNÉES DES CLIENTS	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
CONFORMITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE				
GRI 419 : CONFORMITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE - 2016	419-1	NON-CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION ET AUX RÉGLEMENTATIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	P.30



SIPH

Siège France

53 rue du Capitaine Guyenemer

92400 Courbevoie

Tél: +33 (0)1 41 16 28 00

www.siph.com

